

**restez  
chez  
vous**

# de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)

Mercredi 05 Août 2020 / N° 929

Prix : 20 DA

**Covid-19**



**DJERAD:**

**« LA MOSQUÉE DOIT  
ÊTRE UN EXEMPLE DE  
RESPECT DES MESURES  
PRÉVENTIVES »**

**Coronavirus:**

**532 nouveaux cas, 474  
guérisons et 9 décès en  
Algérie durant les  
dernières 24 heures**

**Services portuaires:**

**Serport lance une  
plateforme d'échanges  
numérique au profit des  
usagers de ses filiales**

**Algérie-Mali-Niger:**

**Les conditions de  
l'exercice du  
commerce de troc  
frontalières fixées**

**MDN**

**Chanegriha  
préside la  
cérémonie  
d'installation du  
nouveau  
commandant de  
la Gendarmerie  
nationale**

**Agressions contre  
les personnels de  
la Santé :**

**Ce que prévoit  
la loi**

**Benbouzid au micro  
de la Radio  
Algérienne chaîne 3 :**

**« Quel que soit  
leur coût, des  
dispositions  
ont été prises  
pour que  
l'Algérie figure  
parmi les  
premiers pays  
à acquérir des  
vaccins »**

**Mouvement  
associatif**

**Benramdane  
souligne le  
rôle important  
de la société  
civile dans la  
construction  
de l'Algérie  
nouvelle**

**Industrie militaire**

**SAFAR  
Mercedes-  
Benz de Tiaret  
livre de plus de  
1000 véhicules**

**Finance Islamique**

**Le Premier  
ministre  
autorise la BNA  
à lancer son  
activité**

**Environnement**

**La destruction  
systématique  
de la richesse  
forestière  
condamnée**

**Micros-entreprises**

**Création  
prochaine de  
zones d'activités**

## Covid-19

## Djerad: « La mosquée doit être un exemple de respect des mesures préventives »

En procédant hier au lancement des services de la finance islamique au niveau de la BNA, le Premier ministre Abdelaziz Djerad a saisi cette opportunité pour insister, encore une fois, sur la nécessité de respect des mesures de prévention contre le Covid-19, notamment au lendemain de la décision de réouverture graduelle des lieux de culte prise lors de la réunion du haut conseil de sécurité, présidée par le président de la République Abdelmadjid Tebboune. La réunion du haut conseil de sécurité avait permis de passer en revue les conditions susceptibles de permettre le retour des fidèles aux mosquées dans les conditions qui permettent une observation optimale des prescriptions sanitaires imposées par la pandémie. À ce sujet, le Président de la République a instruit le Premier ministre à l'effet de programmer une réouverture graduelle des lieux de culte, qui sera limitée, dans une première phase, aux seules grandes mosquées d'au moins 1000 places, et qui soient en mesure de permettre la distanciation physique indispensable, avec comme impératif le port du masque par tous. Inscrite également à l'ordre du jour de cette réunion, la question de la réouverture des plages aux citoyens, et des lieux de récréation et de détente, en particulier dans la conjoncture estivale actuelle, a permis au Président de la République de charger le Premier ministre de prendre les mesures qui s'imposent pour un accès graduel à de tels espaces qui tiennent compte, là aussi, de l'impératif du respect des conditions sanitaires. À ce propos, le Premier ministre avait mis l'accent sur la nécessité de procéder à une évaluation des incidences socio-économiques induites par la pandémie de le Covid-19, en "toute objectivité et loin des surenchères", le but étant de préparer l'après-crise sanitaire et de préserver aussi bien chez les entreprises que chez les travailleurs, un engagement solide dans la nouvelle bataille pour le redressement économique national. Il avait rappelé, à cet égard, la déclaration du Président de la République dans laquelle il a souligné qu' "il n'y a plus désormais aucune différence entre l'entreprise publique et l'entreprise privée, mais il y'a bel et bien des entreprises productives et compétitives qui œuvrent au dévelop-



pement du pays et à la création de la richesse et d'emplois, et d'autres entreprises qui n'ont qu'un seul souci, amasser les richesses au dépens de l'investissement et de l'intérêt général». Devant la multitude des défis à relever, le Premier ministre a estimé que "le dialogue avec les partenaires sociaux et les opérateurs économiques demeure une condition sine qua non pour la réussite du processus de redressement du pays face à cette crise, sachant qu'en réalité, cet objectif légitime ne saurait être réalisé sans la conjugaison des efforts communs des autorités publiques et des partenaires sociaux dans un climat empreint de confiance, d'entraide et de complémentarité dans le travail". "Le Gouvernement veille à s'acquitter pleinement de son rôle dans la lutte contre cette pandémie et réaffirme son engagement à protéger les postes d'emploi et les capacités de production nationale, à travers la protection des travailleurs et entreprises publiques et privées, en cette conjoncture difficile", a soutenu M. Djerad. Il a fait savoir, tout de même, que les mesures préventives pour endiguer la propagation de le COVID-19 avaient occasionné un grand préjudice à l'économie nationale, tout en se

disant profondément convaincu des capacités du pays de surmonter cette crise. Les partenaires sociaux et les opérateurs économiques ont salué, lors de cette rencontre, la mise en place d'une commission de sauvegarde, prônant l'entraide entre les différentes parties au service de l'intérêt général. De même qu'ils ont mis l'accent sur l'impératif de tirer profit de cette occasion pour revisiter, voire relancer le système économique à partir de nouveaux départs. Le Premier ministre a affirmé, en outre, que le dialogue avec les partenaires socio-économiques "est une condition sine qua non pour la réussite du processus de redressement du pays face aux incidences de la pandémie de la Covid-19". M. Djerad a indiqué que la création de la commission d'évaluation s'inscrit dans le cadre de la démarche de concertation avec les partenaires sociaux, conformément à la politique tracée par le Président de la République et consacrée par le Gouvernement depuis le début de la crise sanitaire». Devant la multitude des défis à relever, le Premier ministre a estimé que "le dialogue avec les partenaires sociaux et les opérateurs économiques demeure une condition sine

qua non pour la réussite du processus de redressement du pays face à cette crise, sachant qu'en réalité, cet objectif légitime ne saurait être réalisé sans la conjugaison des efforts communs des autorités publiques et des partenaires sociaux dans un climat empreint de confiance, d'entraide et de complémentarité dans le travail». À travers un nouveau modèle économique, l'Etat compte s'inscrire dans la rupture totale avec les méthodes de gestion du passé et engager une nouvelle démarche marquée par une adéquation des politiques publiques et sectorielles et une rénovation de la gouvernance économique. Cette stratégie devrait permettre, à court et à moyen termes, de mettre en place une économie où la forte dépendance aux hydrocarbures et la dépense publique seront réduites graduellement. Récemment, des experts économiques et des dirigeants d'entreprises ont souligné les facteurs d'attractivité de l'Algérie en matière d'investissement, en saluant les mesures décidées par les pouvoirs publics pour encourager les investisseurs étrangers. Ils ont salué les réformes entreprises par le gouvernement en vue d'améliorer l'attractivité du pays et stabiliser le cadre réglementaire régissant l'investissement, estimant que la pandémie du Covid-19 est un facteur d'accélération et de transformation du modèle économique algérien, jusque-là basé sur la rente et les hydrocarbures. Rappelant que l'Algérie est en transition économique, ces experts ont formulé le vœu de voir des investisseurs étrangers associés dans une logique de partenariat gagnant-gagnant aux projets de croissance et de diversification lancés en Algérie. Dans ce contexte, ils ont énuméré les principaux secteurs à fort potentiel de développement, à savoir la production industrielle, l'agriculture, l'agro-industrie, les filières de transformation, l'industrie manufacturière, l'industrie minière, la pétrochimie, les énergies renouvelables et l'industrie du digital. Ils ont mis en avant aussi la possibilité de relocalisation des chaînes de valeur industrielles, soutenant que l'Algérie avec sa proximité avec l'Europe et sa position géographique en Afrique peut devenir un partenaire dans tous les secteurs.

M. H

MDN

## Chanegriha préside la cérémonie d'installation du nouveau commandant de la Gendarmerie nationale

Le général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP) a installé mardi le général Noureddine Gouassemia en tant que nouveau commandant de la Gendarmerie nationale en succession au général-major Abderrahmane Arrar. "Au nom de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et conformément au décret présidentiel du 30 juillet 2020, Monsieur le général de corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a présidé hier, la cérémonie de passation de pouvoir et l'installation du général Noureddine Gouassemia en tant que nouveau Commandant de la Gendarmerie nationale en succession au général-major Abderrahmane Arrar". Après la cérémonie d'accueil, le général de corps d'Armée a observé un moment de recueillement à la mémoire du chahid Larbi Ben M'hidi, dont le nom est porté par le siège du Commandement de la Gendarmerie nationale, avant de déposer une gerbe de

fleurs devant sa stèle commémorative et récitée la Fatiha du Saint Coran à sa mémoire et à celle des valeureux chouchada. La cérémonie a été entamée par un passage en revue des carrés des personnels de la Gendarmerie nationale, alignés au niveau de la place d'armes, avant l'installation officielle du nouveau commandant de la Gendarmerie nationale. "Au nom de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et conformément au décret présidentiel du 30 juillet 2020, j'installe officiellement, le général Noureddine Gouassemia en tant que Commandant de la Gendarmerie nationale en succession au général-major Abderrahmane Arrar", a déclaré le Chef d'état-major de l'ANP. "A cet effet, je vous ordonne d'exercer sous son autorité et d'exécuter ses ordres et ses instructions dans l'intérêt du service, conformément au règlement militaire et aux lois de la République en vigueur, et par fidélité aux sacrifices de nos vaillants chouchada et aux valeurs de notre glorieuse Révolution de libération. Qu'Allah vous prête as-

sistance", a-t-il ordonné. Il a également supervisé la cérémonie de passation de l'emblème national. Après la signature du procès-verbal de passation du pouvoir, le général de corps d'Armée a tenu une rencontre avec le Commandement et les cadres de la Gendarmerie nationale, où il a prononcé, à l'occasion, une allocution d'orientation, qui a été diffusée via visioconférence à l'ensemble des Commandements Régionaux et unités de la Gendarmerie nationale. À ce titre, il a rappelé l'intérêt dont bénéficie le corps de la Gendarmerie nationale de la part du Haut Commandement en tant que l'une des principales composantes de l'ANP. "L'importance que nous portons au corps de la Gendarmerie nationale est bien évidente. Une importance qui se manifeste notamment à travers le grand intérêt que nous accordons à réunir les conditions de développement de cette Arme, de manière continue, de sorte qu'elle puisse s'adapter aux missions particulières et sensibles qui lui sont assignées, et ce, en harmonie avec la détermination du Haut Commandement de l'ANP, digne héritière

de l'Armée de libération nationale, à faire du corps de la Gendarmerie nationale, en tant que l'une des principales composantes de nos Forces armées, un pilier de la sécurité et de la stabilité de notre pays. "Ce corps est également un trait d'union solide avec le peuple avec qui il entretient un contact quotidien de grande importance, notamment dans les zones rurales et suburbaines, où les hommes de la Gendarmerie nationale interagissent en permanence avec leurs concitoyens. Cette Arme se veut être, ainsi, un élément indispensable de la sécurité et de la stabilité, et un outil aussi utile qu'efficace, pour servir le pays et le citoyen et veiller en permanence à garantir le respect et l'application des lois de la République par tous", a-t-il ajouté. Le général de corps d'Armée a exhorté les cadres de la Gendarmerie nationale à "accomplir au mieux leurs missions et à veiller en permanence à consolider les liens avec le peuple, à tra-



vers l'ensemble du territoire national". "Le caractère vital de ces missions assignées à la Gendarmerie nationale exige de vous tous, hommes de la Gendarmerie nationale, où que vous soyez, à veiller à leur accomplissement au mieux, d'où l'impératif de consentir des efforts laborieux et consciencieux, pour consolider en permanence les liens avec le peuple, à travers le territoire national. Gagner la confiance du peuple est à l'origine de l'aboutissement de votre travail, et je demeure convaincu que vous prenez en considération cet aspect et que vous lui accordez l'importance qu'il mérite

N.I

## Agressions contre les personnels de la Santé : Ce que prévoit la loi

L'ordonnance modifiant et complétant le Code pénal et visant à assurer une protection réglementée des professionnels de la santé, notamment contre les agressions verbales et physiques, a été promulguée et publiée dans le dernier numéro du Journal officiel.

Il s'agit de l'ordonnance n 20-01 du 9 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 30 juillet 2020, modifiant et complétant l'ordonnance n 66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal.

Les articles du Code pénal modifiés, prévoient ainsi de nouvelles dispositions, notamment des peines d'emprisonnement allant de deux (02) à vingt (20) ans d'emprisonnement assorties d'amendes, ce qui assurera désormais une protection pénale de l'ensemble des personnels des établissements de santé publics et privés contre les agressions verbales et physiques.

Ainsi l'article 149 prévoit un « emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et une amende de 200.000 DA à 500.000 DA, de quiconque, dans l'intention de porter atteinte à leur honneur (personnels de la Santé), à leur délicatesse ou au respect qui leur est dû », alors que les dispositions de l'article 149 bis énoncent « un emprisonnement de deux (2) ans à huit (8) ans et une amende de 200.000 DA à 800.000 DA contre quiconque qui commet des violences ou voie de fait envers un professionnel de la santé, un fonctionnaire ou personnel des structures et établissements de santé, pendant/ ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le même article énonce que



lorsque les violences entraînent effusion de sang, blessure ou maladie, ou ont lieu, avec préméditation, guet-apens ou avec port d'arme, la peine encourue est l'emprisonnement de cinq (5) ans à douze (12) ans avec une amende de 500.000 DA à 1.200.000 DA.

La peine est revue à la hausse, soit de dix (10) à vingt (20) ans avec une amende de 1.000.000 DA à 2.000.000 DA quand les violences sont perpétrées par l'usage d'arme ou entraînent mutilation, amputation, privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autre infirmité permanente.

« Les peines prévues aux deux derniers alinéas de l'article 148 du présent Code, sont applicables, lorsque les violences entraînent la mort », est-il encore stipulé.

L'article 149 bis 2 stipule qu'est puni d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 200.000 DA à 500.000

DA, quiconque dégrade les biens mobiliers ou immobiliers des structures et établissements de santé.

Dans le cas où les actes entraînent soit l'arrêt total ou partiel de la structure ou de l'établissement de santé ou en entravent le fonctionnement, soit le vol de son équipement, la peine encourue est l'emprisonnement de trois (3) ans à dix (10) ans et l'amende de 300.000 DA à 1.000.000 DA.

L'article 149 bis 3, prévoit un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et une amende de 200.000 DA à 500.000 DA contre quiconque enregistre des communications ou conversations, capture ou publie sur un site ou sur les réseaux sociaux ou par tout autre moyen, des photos, des vidéos, des nouvelles ou des informations dans l'intention de porter préjudice ou atteinte au professionnalisme ou à l'intégrité morale d'un profession-

nel de santé.

Les peines prévues par le même article sont portées au double, si les images, vidéos, nouvelles ou informations sont manipulées de manière calomnieuse ou capturées discrètement ou dans des endroits non ouverts au public ou si elles ont été sorties de leur contexte.

L'article 149 bis 4, stipule aussi qu'est puni d'un emprisonnement de six (6) mois à trois (3) ans et d'une amende de 60.000 DA à 300.000 DA, quiconque s'introduit par violence dans les structures ou établissements de santé.

La peine encourue est l'emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et l'amende de 200.000 DA à 500.000 DA, lorsque l'intrusion par violence concerne des lieux dont l'accès est réglementé, est-il encore détaillé, alors que l'article suivant (149 bis 5) stipule qu'une peine d'emprisonnement de cinq (5) ans à quinze (15) ans et une

amende de 500.000 DA à 1.500.000 DA seront prononcées si les actes prévus aux articles 149, 149 bis, 149 bis 2, 149 bis 3 et 149 bis 4, sont commis durant « les périodes de confinement sanitaire ou d'une catastrophe naturelle, dans l'intention de nuire à la crédibilité et au professionnalisme des structures et établissements de santé ». Dans l'article 149 bis 6, il est prévu la réclusion à temps de dix (10) ans à vingt (20) ans et une amende de 1.000.000 DA à 2.000.000 DA, si les actes prévus aux articles 149, 149 bis, 149 bis 2 et 149 bis 3 sont commis dans le cadre d'un groupe, en exécution notamment d'un plan concerté ou par le port ou l'usage d'arme.

L'article 149 bis 7, stipule que « les peines encourues pour les infractions prévues par l'article 149 bis 1 du présent Code, sont incompressibles ainsi qu'il suit de vingt (20) ans de réclusion, lorsque la peine prévue est la réclusion à perpétuité, des deux tiers (2/3) de la peine prévue dans tous les autres cas ».

En cas de récidive, les peines prévues par la présente section sont portées au double, selon les dispositions de l'article 149 bis 12, alors que l'article 149 bis 13, énonce que « les poursuites pénales, pour les infractions prévues par la présente section, peuvent être engagées d'office par le ministère public ». Le même article détaille que « l'Etat ou l'établissement de santé employeur, dans les infractions prévues par la présente section, peut se subroger aux droits de la victime pour demander réparation ».

### Benbouzid au micro de la Radio Algérienne chaîne 3 : « Quel que soit leur coût, des dispositions ont été prises pour que l'Algérie figure parmi les premiers pays à acquérir des vaccins »

Quel que soit leur coût, des dispositions ont été prises pour que l'Algérie figure parmi les premiers pays à acquérir des vaccins ayant démontré leur efficacité de prévention contre une contamination au Covid-19, a assuré, hier le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid. S'exprimant à l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, il signale que des contacts ont été établis avec les pays dont les travaux destinés à élaborer des tels vaccins se sont révélés prometteurs, citant en cela la Russie, laquelle a testé le sien avec succès sur des militaires volontaires lesquels, après une quarantaine de jours, ont développé des anticorps, preuve de l'efficacité de celui-ci.

Il indique, cependant, que ce vaccin ne commencera à être produit en quantité, qu'à partir du mois de septembre et qu'il ne commencera à être commercialisé qu'à partir du mois d'octobre, voire,

vers la fin de cette année. Le ministre indique, par ailleurs, que le président chinois, dont le pays se trouve à un stade avancé d'élaboration d'un vaccin contre le coronavirus, a fait savoir que l'Algérie sera parmi les premiers Etats à en être approvisionnée. Il confirme, par ailleurs, que ce dernier est en train d'entamer un processus de « déconfinement partiel », tout en restant vigilant. Si, prévient-il, les mesures de précaution ne sont pas respectées, « rien n'empêche de reconfiner à nouveau ». Il observe, en outre, que le pays vient de subir sa seconde phase de contamination au virus, puisque, explique-t-il, des 200 cas diagnostiqués positifs au début de l'apparition de la pandémie, « nous avons frôlé les 700 cas, entraînant une saturation du nombre de lits et "quelques ennuis d'oxygène". Mais depuis, assure-t-il, nous avons constaté que les chiffres baissent, "qu'il y a moins de sujets atteints et moins de décès".

Y.D

### Accidents de circulation: (DNSR) Baisse de 21,37 % du nombre de décès lors du 1er semestre de 2020

Une baisse de 21,37 % du nombre de décès dans des accidents de la circulation a été enregistrée lors du 1er semestre de 2020, soit 352 vies sauvées, par rapport à la même période de l'année 2019. Toutefois, pendant la période sus-indiquée, 1232 décès, dont 1022 de sexe masculin et 210 de sexe féminin, soit une baisse de 21,37 %, ce qui représente 352 vies sauvées par rapport à la même période de l'année 2019. Toujours pendant la période susmentionnée, 8851 accidents de la circulation ont été enregistrés, soit une baisse de 2902. Le nombre de blessés quant à lui, s'élève à 9632, soit une baisse de 26,45 %, ce qui représente 4288 blessés de moins, par rapport au 1er semestre de 2019. La catégorie d'âge comprise entre 18 et 29 ans est la plus impliquée dans les accidents de circulation lors du 1er semestre de cette année, à savoir 2693 accidents corporels, soit un taux de 30,34 %. Les enfants et les jeunes, poursuit-on de même source, viennent en tête de la liste des victimes des accidents de la route, à savoir 537 jeunes décédés dont l'âge ne dépassait pas 25 ans, lors de la même période, ainsi que 6499 jeunes blessés de la même catégorie, soit 54,89 % du total des victimes. Concernant les personnes impliquées dans ces accidents, la catégorie des conducteurs titulaires d'un permis de moins de



5 ans est impliquée dans 4085 accidents corporels lors de la période sus-indiquée, soit près de 46 % du total des conducteurs impliqués. Au cours de la période considérée, les motocyclistes ont été à l'origine de 1.579 accidents de la route (17,84 %), a ajouté le communiqué, précisant qu'avec 390 accidents corporels, Alger arrivait en tête des wilayas enregistrant le plus d'accidents de la route, suivie des wilayas de M'Sila (378 accidents) et de Chlef (379 accidents). Les accidents les plus

mortels ont été enregistrés dans la wilaya de M'Sila avec 77 morts, suivie des wilayas d'Alger et de Sétif avec 58 morts chacune. Le communiqué a indiqué que 2.616 accidents sur la totalité enregistrée le premier semestre de 2020 étaient survenus les premiers et dernier jours de la semaine (dimanche et jeudi), soit lorsque le trafic est le plus dense. La même source a souligné que l'excès de vitesse restait la principale cause de ces accidents.

N.I

# Protection de l'enfance



**Le CNES et l'ONPPE signent une convention de coopération pour élaborer un plan commun**

Une convention de coopération a été signée, mardi à Alger, entre le Conseil national économique et social (CNES) et l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE), dans le but d'élaborer un plan d'action commun en matière de promotion de l'enfance. La convention a été signée par le président du CNES, Redha Tir et la déléguée nationale à la protection de l'enfance, présidente de l'ONPPE, Meriem Cherfi, en présence de cadres des deux instances. La convention vise, selon les signataires, «à définir un cadre de coo-

pération, notamment en termes d'objectifs de développement liés à l'enfance, en vue de dégager une vision commune et d'engager un travail de terrain en coordination avec toutes les parties concernées», et «à mettre en place un plan d'action annuel visant à programmer des activités, à fixer des délais et à évaluer les montants à affecter pour leur réalisation». En vertu de cette convention, les deux parties s'emploient à développer la coopération visant «à réaliser des études et travaux analytiques sur les questions inhérentes à l'enfance et à développer un budget-programme destiné

aux enfants», en sus de «l'organisation de conférences et d'ateliers de travail techniques traitant des questions de la protection de l'enfant et de la promotion de ses droits». Les clauses de cette convention prévoient l'organisation d'ateliers de sensibilisation, en faveur des acteurs de la société civile activant dans le domaine de l'enfance», en veillant «à renforcer les capacités des professionnels, des intervenants et acteurs dans ce créneau, à travers l'organisation de cycles de formation, d'ateliers et de réunions sur la protection et la promotion de l'enfant». Il est prévu, en

outre, «la création d'une commission mixte composée de représentants des deux instances pour le suivi de l'application des clauses de cette convention» qui tend «à développer la coopération dans l'intérêt de l'enfant». Dans son allocution, le président du CNES a affirmé que l'objectif de cette convention était de promouvoir l'enfance et de favoriser l'épanouissement de cette frange de la société, à travers «l'élaboration d'études de terrain sur des thèmes liés à l'enfance, notamment en ce qui a trait au travail des mineurs et à la situation socio-psychologique de l'enfant». Selon le même responsable, cette action est menée avec la participation des experts et des cadres des deux parties, afin «d'asseoir une politique nationale en matière d'enfance» comme «document permanent» sur lequel se baseront les différentes activités, outre le développement «d'un budget-programme destiné à l'enfance», afin de promouvoir cette catégorie sociale. Cette convention vient «couronner plusieurs rencontres et débats» entre les deux parties sur le domaine de la protection et de la promotion de l'enfance, afin de «jeter des ponts de coopération» entre les deux instances, notamment dans les thèmes liés à la commission chargée de l'enfance et de la jeunesse. À cette occasion, M. Tir a fait état d'un projet d'organisation d'une conférence nationale sur "l'enfance et l'adolescence" durant le mois d'octobre prochain «pour parvenir à une approche visant l'amélioration de la politique publique de l'enfance», et ce à l'initiative du CNES et de

l'ONPPE. De son côté, Mme Cherfi a affirmé que cette convention s'appuiera sur plusieurs programmes et études de terrain pour l'édification d'une stratégie visant «l'amélioration de la situation de l'enfance», avec le concours de tous les secteurs concernés et les intervenants dans le domaine de l'enfance et avec la participation des acteurs de la société civile. Par ailleurs, Mme Cherfi a souligné que l'ONPPE avait ouvert des canaux de communication avec les familles durant cette conjoncture sanitaire exceptionnelle et pris plusieurs mesures pour les accompagner, au profit de leurs enfants, en leur prodiguant les conseils et orientations nécessaires. L'ONPPE a reçu via le numéro vert (11/11) plusieurs appels de citoyens pour demander des informations ou exprimer leurs préoccupations relatives notamment à la covid-19, ajoutant que l'organe rappelle lors de ces communications téléphoniques, les mesures préventives nécessaires notamment celles inhérentes à la catégorie des enfants, sachant qu'il a reçu depuis le mois de janvier dernier, 1.375 signalements de cas d'atteinte aux droits de l'enfant. À cette occasion, Mme Cherfi a fait savoir que l'ONPPE avait lancé via son site internet plusieurs activités culturelles au profit des enfants durant la période du confinement afin de contribuer au développement de leurs talents, outre le lancement d'un concours national sur les droits de l'enfant auquel 3000 enfants ont pris part.

Houda H

## Industrie militaire : SAFAV Mercedes-Benz de Tiaret livre de plus de 1000 véhicules

La Société algérienne de fabrication de véhicules de marque Mercedes Benz (SAFAV-MB) d'Ain Bouchekif (wilaya de Tiaret) relevant du ministère de la Défense nationale (MDN) a livré, mardi, 1.048 véhicules multi-fonctions à des instances publiques et entreprises privées. Le Directeur général par intérim de la SAFAV-MB, Karim Kharoubi a souligné, lors de la cérémonie de livraison, présidée par le Président du Conseil d'administration de la société, Smail Krikou, que ce quota comprend 566 véhicules pour le ministère de la Défense nationale représenté par la Direction centrale du matériel dont 443 véhicules tout terrain et 123 autres de classe Sprinter. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) s'est vue, elle, livrer 171 véhicules des deux types précités dont des ambulances et des véhicules de transport. La Direction générale de la protection civile a été destinataire, quant à elle, de 104 véhicules dont 34 tous terrains pour l'extinction des feux et 68 bus de transport, alors que la Direction générale des forêts a bénéficié de 80 camions d'extinction. En outre, 69 véhicules ont été livrés à des opérateurs privés, a-t-on précisé. La Société algérienne de fabrication de véhicules Mercedes-Benz d'Ain Bouchekif a poursuivi normalement ses activités et sa production durant la crise sanitaire exceptionnelle marquée par la pandémie du coronavirus, fournissant au secteur de la santé plus de 200 ambulances depuis le début de l'année en cours dont 58 dans le cadre d'un lot livré aux directions de la santé et de l'administration locale des wilayas de Constantine, Laghouat, Biskra, Médéa et M'sila, a-t-on fait savoir. La SAFAV-MB d'Ain Bouchekif a produit, depuis sa création en 2014, plus de 21.000 véhicules de différents types et classes.

T.M

## Mouvement associatif Benramdane souligne le rôle important de la société civile dans la construction de l'Algérie nouvelle

Le rôle important de la société civile dans la construction de l'Algérie nouvelle a été souligné mardi à Ouargla par le conseiller du Président de la République, chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Benramdane. "Le Président de la République attache une grande importance au rôle attendu des acteurs de la société civile, que ce soit les associations locales, les organisations nationales, les syndicats professionnels et étudiants et autres, dans la construction de l'Algérie nouvelle," a affirmé M. Benramdane au cours d'une rencontre de consultation avec la société civile locale. Lors de cette rencontre de consultation sur les voies de progression de la société civile vers plus d'efficacité dans la décision locale, organisée à l'Université Kasdi Merbah, le conseiller du Président de la République, chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger a évoqué, comme "indices concrets, et non démagogiques, de cette importance accordée à la société civile", les larges facilités offertes, aux niveaux central et local, par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, notamment pour l'agrément des associations. M. Benramdane a fait état, en outre, de l'existence de cellules au niveau de l'ensemble des com-



munes à travers le pays, susceptibles de garantir "l'accompagnement des volontés de création de nouvelles associations, en plus de la désignation de plus de 1.700 salles à travers le pays à même d'être mises à la disposition des associations pour la tenue de leurs rencontres constitutives." La durée d'étude par les instances concernées des demandes de constitution d'associations a été réduite à dix (10) jours, a-t-il assuré lors de cette rencontre qui entre dans le cadre d'une série de rencontres du type à travers le pays. Tout en soulignant les efforts déployés par le Gouvernement pour un décollage économique, en dépit de la crise sanitaire, le chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger a salué, par ailleurs, l'élan de solidarité

manifesté par les associations de la société civile et leur accompagnement des institutions de l'Etat face à la pandémie de la Covid-19. Nazih Benramdane a mis en exergue, en outre, la volonté politique affichée par le Président de la République de promouvoir le rôle de la société civile et le raffermissement de ses liens avec les institutions de l'Etat, dans le cadre de la démocratie participative au service de l'intérêt général du pays et l'amélioration du cadre de vie du citoyen. La rencontre a été l'occasion aussi pour les représentants de la société civile locale de soulever une série de préoccupations et de suggestions qui seront examinées et cristallisées, dans le cadre d'une stratégie nationale d'encadrement de la société civile afin de contribuer à la construction de

l'Algérie nouvelle. Parmi ces suggestions, la mise sur pied d'une fédération de wilaya de la société civile pour servir de trait d'union entre les associations, la modification du statut des associations de sorte à promouvoir leurs actions, en plus du bénéfice du soutien financier d'institutions économiques. Les intervenants ont également plaidé pour l'implication du mouvement associatif dans le développement local, l'ouverture de canaux de dialogue avec les autorités locales (wilaya, daïra, commune), l'élaboration d'une plateforme électronique regroupant les acteurs de la société civile, la mise en place de mécanismes pour la formation des membres d'associations, ainsi que le jumelage entre les associations.

Khodja Elmermez

## micro-entreprises Création prochaine de zones d'activités



Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, a annoncé lundi à Constantine la "création prochaine" de zones d'activités dédiées exclusivement aux micro-entreprises comme mesure d'accompagnement devant permettre à ces entités de confirmer leurs compétences sur le terrain et participer dans la consolidation de l'économie du pays. "Faisant état de la contrainte du foncier qui "en-trave souvent" la concrétisation des projets économiques initiés par des micro-entreprises relevant de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), le ministre a annoncé, au cours d'une rencontre avec des chefs de micro-entreprises à la salle Ahmed Bey, la création de zones d'activités dédiées à ces entités considérées comme un des "maillons forts" de l'économie nationale. Réitérant l'engagement de l'Etat à accompagner les entreprises relevant de l'ANSEJ à travers une série de mesures, dont la formation, l'octroi de crédits d'exploitation, le rééchelonnement des dettes bancaires et fiscales et l'effacement des pénalités de retard, M. Diafat a estimé que la création de zones d'activités dédiées aux

micro-entreprises permettra "d'insuffler un nouvel élan" à ces entreprises et de "ranimer ce dispositif pour améliorer son rendement au service de l'économie nationale." Il a relevé, dans ce contexte, que la stratégie de son département pour les micro-entreprises s'oriente vers "une approche économique favorisant l'investissement dans tous les créneaux industriels et agricoles entre autres." A ce titre, le ministre délégué a indiqué que des efforts étaient en cours, conformément aux orientations du président de la République pour aplanir les obstacles et les difficultés d'ordre administratif et financier qui entravent l'évolution et la pérennité des micro-entreprises. Ecartant la possibilité d'effacer les dettes des micro-entreprises en difficulté ou en faillite, le ministre délégué a cependant rappelé la suspension des poursuites judiciaires et procédures engagées à l'encontre des entreprises en difficulté, "le temps de traiter les problèmes posés au cas par cas." Nassim Diafat a annoncé le lancement "dès septembre prochain" d'une vaste opération de recensement des micro-entreprises pour entamer l'étude de la situation de chacune, selon des données fiables, devant permettre de

trouver les "solutions adéquates loin des actions standards et politisées." Affirmant que les réformes engagées dans ce secteur créateur de richesses prendront en considération l'actualité économique du pays et l'évolution technologique que connaissent le monde, le ministre délégué a insisté sur l'importance de la formation, tout en appelant les jeunes à perfectionner leurs compétences et connaissances "pour être au diapason des exigences de l'heure et gagner le défi de la compétitivité." Affirmant que l'Etat s'emploie à garantir des plans de charge pour les micro-entreprises, le ministre a appelé les propriétaires de ces entités à s'organiser dans le cadre de clusters et à aller en rangs unis et coopérer avec les pouvoirs publics "pour des résultats fructueux sur le terrain." Les participants à cette rencontre qui ont posé des problèmes et difficultés, d'ordre bureaucratique et financier notamment, ont appelé au renforcement du programme de la sous-traitance pour permettre à leurs entreprises d'évoluer. Au cours de sa visite à Constantine, M. Diafat a inspecté le siège de l'ANSEJ et une unité de fabrication du vinaigre alimentaire, entre autres.

## Fabrication de visières Le "CET Oran" et l'USTO lancent un partenariat

L'EPIC "CET Oran" qui gère les centres d'enfouissement techniques de la wilaya, lancera demain mercredi un partenariat avec l'Université des sciences et des technologies d'Oran (USTO) "Mohamed Boudiaf", consistant à la fabrication de visières à usage hospitalier, qui seront offerts à titre gracieux aux personnels établissements de la santé de la wilaya. Le partenariat unira les efforts de L'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), "CET Oran", versé dans la récupération des déchets recyclables depuis des années, qui fournira la ma-

tière première, le PET (plastique transparent) en l'occurrence, et la plateforme technologique de l'USTO-MB, qui s'est distinguée depuis le début de la pandémie par les actions de solidarité en faveur des équipes médicales, et qui prendra en charge la fabrication des visières. Il s'agit de visières réutilisables fabriquées entièrement en plastique, a précisé la directrice de l'EPIC "CET Oran" Dalila Chellal, ajoutant que le "PET" qui sera utilisé dans la fabrication de ces visières est issu de la récupération. L'EPIC CET Oran a fourni de la matière première qui suffirait pour la fabrication de

5.000 visières, a précisé pour sa part la responsable du département de récupération à la l'EPIC, Amina Moghrabi, ajoutant que les 5.000 visières sont suffisantes pour couvrir les besoins des professionnels de la santé de la wilaya d'Oran, et bien plus. "Tout professionnel de la santé, muni d'une carte professionnelles, peut récupérer son masque du centre de tri de la ville nouvelle (M'dina J'dida)", a précisé Mme Moghrabi. Le partenariat de l'EPIC CET Oran et la plateforme technologique de l'USTO se veut durable, avec plusieurs autres projets qui sont encore en phase d'étude.

## Services portuaires: Serport lance une plateforme d'échanges numérique au profit des usagers de ses filiales

Le Groupe de services portuaires Serport a annoncé hier le lancement d'une plate-forme d'échanges de données informatisée au profit des usagers portuaires pour l'ensemble de ses filiales. "Serport a engagé une transformation numérique des ports pour moderniser les services proposés et optimiser la gestion", a affirmé le groupe portuaire. Dans ce contexte, Serport a fait savoir que cette réflexion est basée sur certains axes à savoir: une meilleure visibilité de la relation client, une meilleure gestion de l'information, une croissance des activités ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts et des temps de passages portuaires pour ce qui concerne ses missions. Cette plateforme lancée récemment est mise en exploitation depuis le 28 juillet écoulé et est accessible via un portail web dédié aux usagers des entreprises portuaires [www.g-serport.dz](http://www.g-serport.dz), précise la même source. Au lancement, elle permet la déclaration électronique du manifeste, la déclaration électronique des annonces navires et la consultation en temps réel des situations des navires au niveau de tous les ports comme elle permet la consultation en temps réel des résolutions des CPN au niveau de tous les ports. Par ailleurs, la plate-forme dispose de deux menus permettant aux usagers de demander une assistance ou de proposer des suggestions via une interface disponible. "C'est une plateforme web dynamique, portable et fluide à laquelle les usagers peuvent se connecter de n'importe quelle station afin de saisir, d'importer ou de consulter les données", a affirmé la même source, assurant que l'accès à cet espace web est sécurisé via des comptes nominatifs dédiés pour chaque usager (login de connexion et mot de passe unique). Par la mise en place d'une plateforme d'échanges de données informatisées aux profits des usagers et de l'ensemble des ports, "le Groupe convoite de digitaliser les pratiques afin d'aller vers un système communautaire". Le groupe portuaire considère par ailleurs que l'automatisation numérisée des processus de la logistique portuaire et la dématérialisation des procédures demeure un outil stratégique permettant de réagir rapidement et de répondre aux besoins de leurs clients, ainsi qu'une meilleure interactivité au sein de la communauté portuaire.

### Grève au port de Bejaia:

## « Un manque à gagner de 700 millions de DA » souligne Halim Kasmi

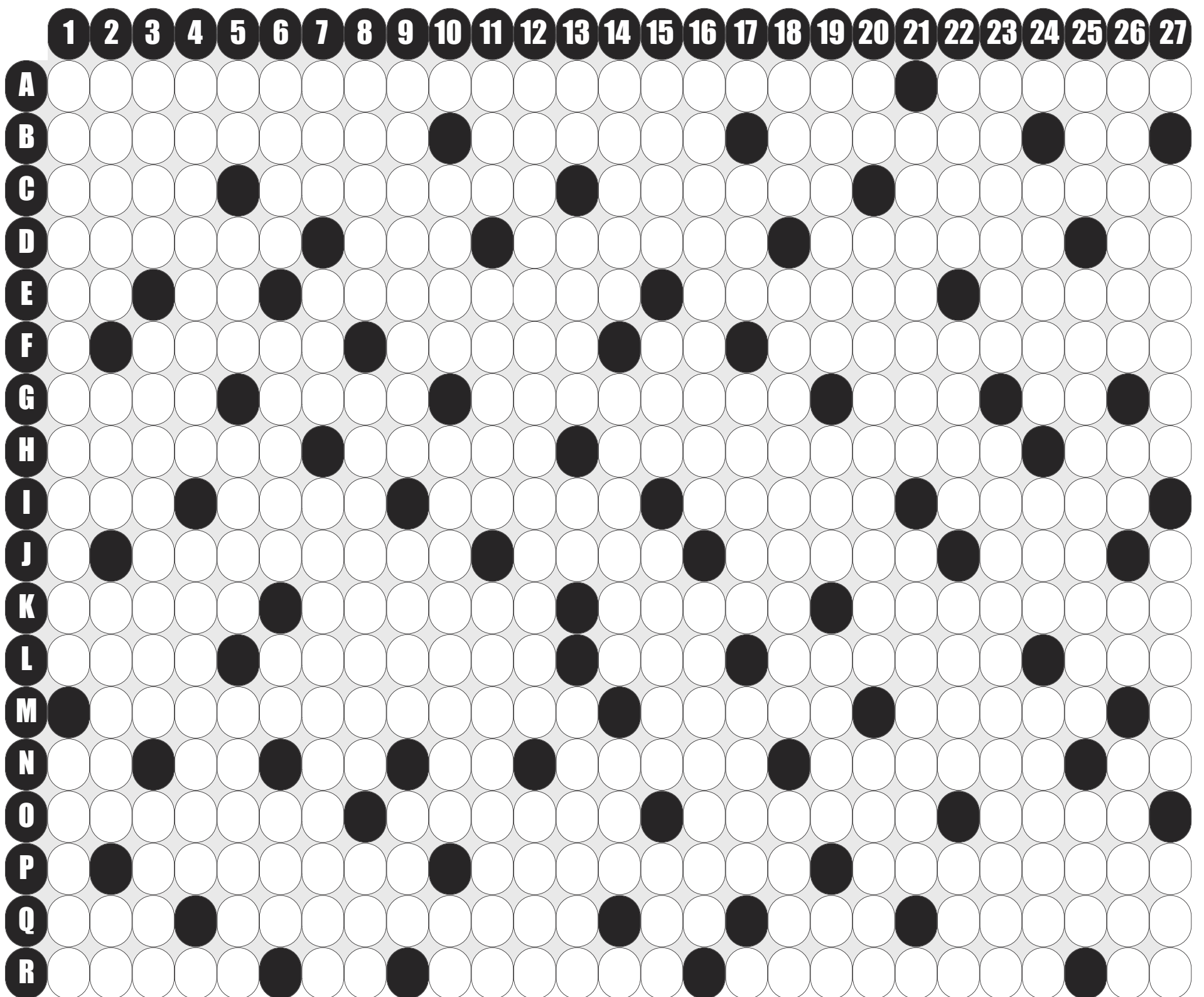
Le port de Bejaia, paralysé par une grève de ses travailleurs depuis une quinzaine de jours, accuse un manque à gagner cumulé de l'ordre de 700 millions de dinars et fait face à une facture de surestaries de l'ordre de un (01) millions de dollars, a indiqué le PDG de l'Entreprise portuaire de Bejaia (EPB), Halim Kasmi qui a expliqué cet état de fait par l'arrêt de l'essentiel des activités de la plateforme et le déroutage de beaucoup de navires prévus à destination, vers les ports environnants. "Seules les activités inhérentes au trafic des hydrocarbures et des produits paraffinés continuent à être assurées", a-t-il précisé, ne cachant pas, néanmoins, son appréhension de voir les "choses se compliquer davantage, si d'aventure le mouvement venait à perdurer". "C'est la stabilité même de l'entreprise qui est en jeu". Afin d'éviter, un tel scénario catastrophe, un nouvel appel, enjoignant les travailleurs grévistes à reprendre leur travail, a été relancé lundi. Des garanties, dans ce sillage ont été données pour apaiser le climat de tension et de méfiance régnant. Et parmi elles, figure, notamment la suspension des sanctions financières et disciplinaires décidées antérieurement à l'encontre de certains grévistes. Un communiqué émis dimanche dernier et portant la signature du PDG de l'EPB, n'exclut pas, en revanche de prendre, au cas échéant, des décisions radicales pouvant aller jusqu'au "licenciement sans préavis, ni indemnités", menaçant dans la foulée, "toute personne qui tentera d'empêcher la reprise du travail, de poursuites pénales". La situation est jugée, en effet, grave car "elle menace autant l'entreprise que le gagne-pain des milliers de citoyens qui en dépendent", souligne le même document. Pour l'heure, les choses avancent laborieusement et se caractérisent par des rencontres tous azimut visant chacune à aider, autant que faire se peut, à aplanir les différends et à rapprocher les positions. Ainsi les syndicalistes, qui réclament mordicus, "le départ" de leur PDG, accusé de "mauvaise gestion" ont rencontré le wali pour lui expliquer de vive-voix leur motivation. L'administration, qui rejette leurs accusations, jugées fallacieuses, avance, en contrepartie, un bilan public, plutôt, encourageant. Alors que la Fédération nationale des travailleurs des ports algériens (FNTPA) s'est désolidarisée du syndicat local, jugé "rigide" dans ses positions notamment celui du maintien de la grève, une commission de médiation de "Serport", (autorité centrale des infrastructures portuaire du pays) a élit domicile, ce lundi à Bejaia, avec l'objectif évident d'y apporter son concours. En fin d'après-midi, le statu quo était encore de mise, a confié à M. Kasmi, qui note néanmoins qu'un consensus général entre syndicats et direction générale s'est dégagé et portant sur la nécessité de reprendre rapidement le travail. Mais après la sortie de "réunion", les signes d'une reprise éventuelle peinaient à poindre sur le terrain, rompant ainsi le charme de cet ultime round de discussions.



# Mots Croisés

**HORIZONTALLEMENT : A.** Objectif vert.cub de porc pour omelette. **B.**bouts de chandelles. Travaille comme acteur. Sac se gonflant en cas d'accident de voiture. Pendant méridional d'oïl. **C.** Grimpette. parfumées comme les Sucettes de France Gall. Frotter de saintes huiles. Qui chante Jeanneton prononce cette parole. **D.** Ile des huitres Marennes. Toutes taxes déduites. Pourvu d'un pas de vis. Tremper son pain dans la béarnaise. Petit impair. **E.** Article de sport. Aperçu. Préparation pour sole. On y décolle de Charles-de -Gaulle. Arme du coq. **F.** Le druide l'utilise pour couper le gui. Lépreux ou avare. Titane chimique. Plus qu'utile, indispensable. **G.**Celle que chante Ouvrard se dilate .division de pièce de théâtre. Clint d'œil cinématographique. Longue période .Tour abrégé. **H.**Distraire. Chambre du Parlement. Promeneur sur un G.R. Monnaie danoise. **I.**Titre interbancaire de paiement. Capitale du Pérou. Posé sur notre satellite. Fonction mathématique. Fluette. **J.**Perc ée du soleil un jour nuageux. Organisation mondiale de la santé. Amoureux de comédie italienne.Point de passage d'un cours .**K.** Proposition .Démentisse.Chéris.Spectacle d'Offenbach. **L.**Tue par immersion. Ville où naquit Christophe Colombe. Fit pipi. Chargé électriquement. Second rappel. **M.**Qui apaise. Engins de levage. Possessif. **N.**Poste meridiem, après midi. Pronom réfléchi. Carte .Venu au monde. Soigné. Sans gaz.Démonstratif. **O.**Bombe polluante. Débauche littéraire. César, en version romaine. Sort jacta devant le Rubicon. **P.** Partagée par tous.Supports pour tables.Barrière de protection. **Q.**Situé, à l'étude. Révolte de marins. Milliseconde. Lettre grecque. Purée à la tomme. **R.**Disciple. Dans. Prisonnier. Oiseaux du bord de mer .Soleil du Nil.

**VERTICALEMENT :** 1.Etape parfois nécessaire avant une teinture. Temps révolu. 2.Endroit où apprendre. Vieille branche. Bonne santé physique. Troisième personne. 3.Glisse un bulletin dans l'urne. Laissa baba. Finesse de Sioux. 4. Sortie de leurs gonds. Plante pour soupe verte. 5. Saint normand. Cité sumérienne. Une femme. Formule magique d'ouverture. 6.Son sultan Qabus vient de mourir. Intouchable en Inde .Gaia la Terre .Organisation de paix .7. Conifère. Type à histoire. Qualité d'eau.8. Chagrin. Impératrices. Minimum ou minute. 9.Privée de compagnie. Une ville aux cent clochers. Piécette asiatique. 10. Volcan sicilien. Qui vient d'éclore. Diminutif d'Edward. 11. Saison de la canicule. Parfaites. Ne prenant jamais parti. 12.Vampire de film muet hollywoodien. Posséda .Ramassa. 13.Après vous. Colères de nos ancêtres. Drame japonais. Refaite. 14.Rigolo. Bossai dur. Service à rejouer. 15. Monochrome. Trans World Airlines. Orang-outan. Bouleversé. 16.Revenions au bercail. Instruments de percussion. 17. La pierre d'alun en est un naturel. Sainte patronne de l'Alsace. Paresseux d'Hoffman. 18.Poisson. Pays de Jakarta. Sortie au musée .19. Joie collective . Incompétent.Risqués. Retenu. 20.Erbium. Elévation. Prend différentes valeurs. 21. Le violet de la lande bretonne. Secouera la tête. 22. Ne relevant pas du clergé. Dégout d'ado. Père rajeuni de jason. Fin de partie aux échecs. 23. Acceptes par lettre .Déplorable, malencontreuse .24.Parcourut une aire sans but. Déshabillée. Course avec passage de témoin. 25. Apport de noces. Coq au vent. Désert de dunes. 26. Formation de huit interprètes. Note. Règle de dessinateur. Caïd. 27. Obstiné, borné. Ersatz moins prisé que la grive. H d'Athènes.



# Algérie-Mali-Niger: Les conditions de l'exercice du commerce de troc frontalier fixées

Les conditions et les modalités d'exercice du commerce de troc frontalier et la liste des marchandises faisant l'objet d'échange avec le République du Mali et la République du Niger ont été fixées par un arrêté interministériel publié au journal officiel N° 44. "Le commerce de troc frontalier revêt un caractère exceptionnel et est destiné à faciliter l'approvisionnement des seules populations, qui résident dans les wilayas d'Adrar, d'Illizi, de Tamanrasset et de Tindouf", a précisé l'arrêté signé le 2 juillet dernier conjointement par le ministre du Commerce, Kamel Rezig et le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane. Abrogeant les dispositions de l'arrêté de 1994 fixant les modalités d'exercice du commerce de troc frontalier avec le Niger et le Mali, le nouveau texte stipule que cette activité peut être exercée par toute personne physique ou morale résidant au niveau des wilayas concernées, immatriculée au registre du commerce, en qualité de grossiste et disposant d'infrastructures de stockage et de moyens de transport de marchandises, appropriés en propriété ou en location. La liste des grossistes autorisés à réaliser des opérations de commerce de troc frontalier est fixée annuellement par arrêté du wali concerné, lequel peut aussi retirer l'autorisation d'exercer le commerce de troc frontalier au commerçant n'ayant pas réalisé d'opérations d'importation et d'exportation durant l'année considérée, n'ayant pas respecté la législation et la réglementation commerciales, douanières, fiscales, vétérinaires et phytosanitaires en



vigueur. L'admission sur le territoire national des marchandises importées est subordonnée au respect des règles et des exigences vétérinaires et phytosanitaires, selon le présent texte, mentionnant que les marchandises, objet de commerce de troc, ne doivent pas présenter de risques pour la santé du consommateur. Les marchandises importées, dans le cadre du commerce de troc frontalier, donnent lieu à la souscription d'une déclaration de mise à la consommation assortie d'un engagement d'exportation de produits algériens, dans un délai de trois (3) mois. Des prorogations de délai peuvent être accordées pour un délai, maximum, de trois (3) mois non prorogeable. Le montant des produits achetés, en vue de l'exportation, ne pourra être supérieur à celui déclaré à l'en-

trée. Pour ce qui est des opérations d'exportation réalisées dans le cadre du commerce frontalier, elles feront l'objet d'une déclaration d'exportation à laquelle seront annexées une copie de la déclaration de mise à la consommation des marchandises importées et les factures d'achat des produits à exporter. Ces documents doivent, obligatoirement, accompagner le commerçant jusqu'au franchissement de la frontière. Toutefois, lorsque l'exportation précède l'importation, le grossiste doit souscrire un engagement cautionné d'importer les marchandises, objet d'échange, dans un délai n'excédant pas trois (3) mois. "La caution est égale à dix pour cent (10%) de la valeur de la marchandise exportée", est-il précisé dans le même arrêté. D'autre part, les marchandises

importées, dans le cadre du commerce de troc frontalier, ne peuvent être commercialisées en dehors des limites territoriales des wilayas d'Adrar, d'Illizi, de Tamanrasset et de Tindouf.

## Un comité présidé par le wali chargé d'évaluer périodiquement l'activité

Concernant le suivi de l'activité, il est institué un comité présidé par le wali concerné ou son représentant, composé des représentants des services locaux des administrations du commerce, des douanes, des impôts et de l'agriculture. À cet effet, il est chargé, notamment d'évaluer, périodiquement, les conditions de réalisation de l'activité, d'arriérer les fourchettes de prix des marchandises faisant l'ob-

jet de troc, de coordonner leur action en matière d'information. Les quantités à l'importation et à l'exportation sont, en cas de nécessité, fixées par le wali concerné, en fonction de la situation du marché local. Des modalités particulières d'exercice du commerce de troc frontalier ainsi que la liste des marchandises concernées, à l'occasion des manifestations économiques annuelles, sous forme de foires ou quinzièmes économiques, sont précisées, en tant que de besoin, par arrêté du ministre du commerce. S'agissant de la liste marchandises autorisées au commerce de troc frontalier entre l'Algérie, le Mali et le Niger, elle porte sur plusieurs produits locaux des trois pays concernés. Pour les produits algériens, il s'agit des dattes sèches et ses dérivés, à l'exclusion des autres variétés de dattes Deglet nour, le sel brut et domestique, les objets domestiques en plastique, en aluminium, en fonte, en fer et en acier, les couvertures ainsi que les produits d'artisanat traditionnel et d'art. Cette liste comporte aussi le prêt à porter, le savon dont, le savon en poudre, l'huile d'olive, l'olive, le miel, les industries (ustensiles) plastiques, les produits de nettoyage et les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. Concernant les produits en provenance du Mali et du Niger, ils englobent notamment du cheptel vif, le henné, le thé vert, les épices, tissu turban et tissu tari, mangue, bois rouge, miel, aliments du bétail, vêtements Tergui, produits artisanaux, peaux et cuirs traités, parfums locaux et poissons.

## Environnement

# La destruction systématique de la richesse forestière condamnée

La Fédération nationale des travailleurs des forêts, de l'environnement et de la nature a condamné lundi la "destruction systématique" de la richesse forestière au moyen d'incendies "commandités et prémédités", appelant à assurer les moyens d'action nécessaires et à l'adoption d'une approche participative pour affronter le phénomène. Dans son communiqué, le secrétariat exécutif de cette fédération affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), "condamne fermement et dénonce vigoureusement l'acharnement des mains criminelles qui se livrent à une destruction systématique de ce qui reste d'un couvert végétal, en provoquant, dans la plupart des cas et d'une manière délibérée, de gigantesques incendies de forêts qui ont consommé 10.000 hectares du couvert végétal". Ces actes entraîneront "inéluctablement des effets catastrophiques et de graves répercussions, aux niveaux écologique, environnemental et socio-économique, qui seront ressentis dans les prochaines années", a déploré la Fédération dans son communiqué. Pour la Fédération, les informations recueillies indiquent clairement que "la plupart des incendies simultanés sont délibérément

commandités par des mains criminelles, d'autant plus qu'ils ont parcouru de vastes régions et des forêts denses dont l'accès difficile entrave la rapidité des premières interventions pour les circonscrire". "Le tout coïncidant avec une chaleur extrême et des conditions météorologiques qui favorisent la vitesse de départ et de propagation des incendies sur plusieurs fronts à la fois, avec de gigantesques flammes ravageuses". Pour la Fédération, l'objectif de ces incendies prémédités est "de mettre en péril la richesse forestière de la Nation et les propriétés privées, créer une situation de tension et de psychose parmi les citoyens, tout particulièrement dans les régions rurales et zones jouxtant les forêts et mettre à néant leurs sources de revenus". Pour faire face à cette situation, la Fédération a recommandé l'intensification des patrouilles de contrôle, l'élargissement des opérations anticipatives, la formation de comité de veille, l'association des populations habitants les zones forestières, la détection des mouvements suspects, et le lancement d'enquêtes approfondies pour déterminer les responsabilités. Parmi les solutions nécessaires, la Fédération propose la mise à disposition des moyens nécessaires aux pre-

mières interventions, notamment l'ouverture des chemins, les travaux d'aménagement et l'entretien périodique des espaces forestiers. Il s'agit aussi de multiplier le nombre des tours de contrôle et des infrastructures de sécurité, et de repenser la carte de déploiement des agents. Elle a également plaidé pour une révision et une mise-à-jour des plans anti-incendie par le recours notamment aux TIC, la réalisation d'une banque de données, le renforcement du contrôle et des interventions aériennes, et la relance, sur le terrain, du rôle des comités communaux et de wilayas, outre l'ouverture de la voie au contrôle participatif permettant à tout un chacun d'y avoir un rôle fondamental. Il convient aussi de renforcer les moyens de l'administration des Forêts pour lui permettre de s'acquitter de ses missions, et de réhabiliter ses agents en les hissant au rang d'administration spéciale paramilitaire. Le secrétariat exécutif de la Fédération a également demandé l'organisation urgente d'une réunion avec le ministre de l'Agriculture pour examiner la situation dans le secteur ainsi que les préoccupations socio-professionnelles de ses travailleurs.

Moussa O

## Finance islamique

# Le Premier ministre autorise la BNA à lancer son activité



Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a donné le signal à la Banque nationale d'Algérie (BNA) pour lancer son activité relevant de la finance islamique. Le 30 juillet dernier, la BNA a obtenu l'autorisation de mettre sur le marché neuf (09) nouveaux produits relevant de la finance islamique. Les produits concernés sont : le compte chèque islamique, le compte courant islamique, le compte épargne islamique, le compte épargne islamique «

jeunes », le compte d'investissement islamique non restreint, Mourabaha immobilier, Mourabaha équipement, Mourabaha automobile et Ijara. Dimanche dernier, l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique a donné son accord pour l'octroi du certificat de conformité aux préceptes de la Charia à la BNA pour la commercialisation de produits relevant de la finance islamique.

O.M

# Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST  
RESERVÉ POUR VOUS**

**PUBLICITÉS**

pour plus de détails  
contactez nous au:



**023 95 73 73/ 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

# Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST  
RESERVÉ POUR VOUS**

**PUBLICITÉS**

pour plus de détails  
contactez nous au:



**023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

# L'erreur dans l'entreprise, un obstacle ou une opportunité ?

Pour un dirigeant, l'erreur qu'elle provienne de lui-même ou de ses collaborateurs est souvent une préoccupation et c'est en général la raison pour les éviter qu'il met en place des processus pour les éviter. L'erreur est liée à l'être humain comme son ombre. Cependant, l'erreur est vite excusée sauf lorsqu'elle est associée à la négligence et se révèle souvent sans conséquence, mais en revanche certaines erreurs peuvent conduire une entreprise sur un chemin sans issue et l'entraîner sur le chemin juridique ou sur une communication qui détruira sa réputation. Découvrez quelques conseils qui vous apprendront à relativiser l'erreur.

## L'erreur, la honte ou le rebond

On peut constater combien l'erreur est omniprésente, à travers le développement des services de réclamations à la suite des plaintes des clients, qui ont pour objectif de les satisfaire et de réparer malades, erreurs et oublis afin qu'ils n'aillent pas entre autres chez le concurrent. Cette erreur humaine à laquelle on aimerait pouvoir échapper peut avoir des conséquences qui peuvent s'avérer mortelles ou handicapantes (accidents ménagers, d'avions, de voitures, opérations médicales) et donc rendre responsables les personnes à l'origine de cette erreur. C'est pourquoi on assiste à la multiplication des assurances en tant que dirigeant pour se protéger et pour faire face aux retombées juridiques et financières. Chaque jour les « unes » des journaux sont remplies d'erreurs humaines aux conséquences catastrophiques et qui font l'objet d'une condamnation avant même que l'enquête ait eu lieu et les rendent responsables. Depuis quelque temps, avec le développe-



ment des start-up, les nouvelles conceptions d'entreprise et l'influence des États-Unis nous conduisent à considérer l'erreur comme une expérience, l'occasion de se remettre en cause et de rechercher des solutions et pourquoi pas de nouvelles opportunités.

## Erreur, échec, faute ?

Lorsque des erreurs surviennent, les personnes optent pour trois attitudes : l'ignorance de l'erreur (pas vu, pas pris), le déni des conséquences (on ne va pas faire un plat) et surtout la recherche d'un coupable (c'est la faute à...). Ces trois mots sont souvent confondus et malgré leur différence de signification sont associés à la culpabilité. Or, l'erreur pro-

vient du fait que l'on ne respecte pas les consignes et les procédures. Elle n'est pas intentionnelle, mais est le plus souvent liée à une maladresse, une inattention, une incapacité ou à une précipitation dans l'exécution des tâches en raison d'un retard par exemple ou de circonstances extérieures qui conduisent à agir pour répondre à une demande dans l'urgence. L'échec, lui, correspond à la non-atteinte des objectifs que l'on s'était fixés ou que la hiérarchie ou le manager fixe aussi bien sur le plan financier, sur le recrutement et sur les innovations... Quant à la faute, elle est due au non-respect des consignes, des règles et constitue un acte généralement répréhensible par la loi. On la trouve clairement inscrite dans les procédures de licenciement, en cas de faute lourde par exemple.

## Pourquoi les erreurs sont parfois source de succès pour l'entreprise ?

L'erreur peut être une source de succès parce que le dirigeant ou le collaborateur trouve de nouvelles opportunités en cherchant à réparer l'erreur ou à poursuivre dans la voie dans laquelle ils s'étaient engagés. Elle les oblige à devenir davantage performants pour mieux répondre aux besoins des clients insatisfaits et par là à rechercher des procédures sans faille. L'erreur peut ouvrir le chemin de l'innovation. Rappelons-nous de Thomas Edison, inventeur de l'ampoule électrique qui est un modèle de la

prise en compte des échecs et donc des erreurs : « Je n'ai pas échoué, j'ai simplement trouvé 10.000 solutions qui ne fonctionnent pas ».

## Ces principes pour faire de l'erreur, un succès

Pour faire de l'erreur un succès, appliquez ces quelques principes de la valorisation de l'erreur :

- Accepter le risque d'erreur tant pour soi en tant que dirigeant que pour les collaborateurs, impliquant le développement de qualités humaines : la modestie (je reconnais mes erreurs), la tolérance et l'empathie qui permettent de ne pas culpabiliser les autres quand ils font des erreurs, mais surtout la résilience pour rebondir et utiliser les erreurs comme tremplin et non comme une source de dénigrement de soi et de stress.
- Ancrer le management de l'erreur dans la culture d'entreprise afin que la culpabilité ne soit plus celle qui dirige les relations hiérarchiques et les relations entre collègues. Par exemple, Au sein de BlaBlaCar par exemple, un management positif de l'erreur a été mis en place grâce à ses 10 valeurs d'entreprise dont « Échoue, apprend, réussis » (pour souligner que l'erreur et les échecs font partie de l'apprentissage) et « N'assume jamais, contrôle toujours » (pour mettre en avant la rigueur nécessaire à l'évitement des erreurs).
- Anticiper les risques d'erreur avant de s'engager dans l'action. Toute entreprise se doit de réfléchir en amont aux erreurs potentielles et éventuelles pour permettre à chacun de redoubler d'attention et d'écarter les difficultés chronophages et inutiles. Il serait intéressant d'instaurer des ateliers d'échange pour que chacun puisse apporter ses idées.

# Inverser les rôles le temps d'une journée : une fausse bonne idée ?

La journée inversée : une innovation managériale qui peut récolter les fruits d'une meilleure cohésion des équipes. Quand on regarde le poste d'un collègue, on observe les avantages apparents et non les contraintes. Ils ont beau travailler ensemble, se croiser dix fois par jour, vos salariés ne savent pas forcément ce que fait son collègue. Pire, les critiques fusent et les a priori, idées reçues, amalgames sont parfois légions sur le rôle de chacun dans l'entreprise. Construire un team passe parfois par des moyens décalés. Improviser une journée inversée (ou reversal day) est-ce une bonne idée ? Chef d'entreprise, vous vous rendez à la machine à café quand, sur votre chemin, vous entendez une réflexion sarcastique du service commercial : « Les créa de toute manière, ils ne savent pas ce qu'est rusher. Ils cherchent... l'idée ! ». De son côté, vous entendez le comptable, soupirer de stress : « S'ils étaient à ma place, peut-être qu'ils comprendraient... ». Votre café à la main, vous n'en pensez pas moins vous aussi, avec votre pile de dossiers qui vous regarde l'œil narquois sur votre bureau. Il est peut-être temps de bouleverser les habitudes et les missions de chacun en mettant en place au boulot une expérience inédite : 24h

dans la peau d'un autre.

## Quel est le principe ?

La journée inversée est un concept importé des États-Unis et très médiatisée, ces dernières années. Le principe est le suivant : chaque employé est appelé à inverser son rôle dans l'entreprise et à permuter temporairement de poste avec un autre salarié. Chez Sioux, la répartition se fait par tirage au sort. Les avantages d'une telle journée sont nombreux. L'événement permet de favoriser l'ouverture d'esprit et l'apaisement entre les postes. Se mettre dans le job d'un autre permet de gérer les conflits et de comprendre les missions de chacun, souvent méconnues alors même que les bureaux se font faces. Vivre les galères de chacun, les enjeux du poste ainsi que les responsabilités permettent de construire une relation d'écoute et d'indulgence. Il s'agit d'un excellent outil pour décroquer les services et faciliter la communication entre les salariés. Les compétences de chacun sont mises à nues et valorisées. C'est aussi une opportunité de sortir du quotidien de manière originale et de construire un esprit d'équipe et de complémentarité grâce à une journée à part entière dont tous se souviendront. Un outil de commu-

nication concret donc qui peut avoir un certain succès au sein de votre entreprise pour un coût modéré de mise en place.

## Une journée challengeante

La journée inversée est un jeu de rôle à ne pas prendre à la légère. Bien que ludique, cette journée n'en est pas moins une journée à challenge et pédagogique qui doit être encadrée pour ne pas virer au « n'importe quoi ».

## Comment mettre en place la journée inversée ?

L'une des premières choses à faire si vous organisez un tel événement est de choisir une date qui conviendra le mieux à votre agenda d'entreprise. Cette journée ne doit pas être faite en plein « rush » ou en pleine livraison des derniers produits. Vous devrez également mettre en place, une dizaine de jours avant, une réunion préalable où vous préciserez les missions de la journée. C'est dans ce cadre que les postes seront tirés au sort. Chacun devra ensuite rédiger une feuille de route pour que le successeur d'un jour ne se retrouve pas perdu. Vous serez aussi amené à conduire un débrief en fin d'expérience et recevoir les retours de chacun de vos

salariés. Autre point à ne pas négliger : si vos salariés travaillent ce jour-là en contact avec des clients, peut-être vaut-il mieux avertir ces derniers par email la veille ou l'avant-veille de façon à ce qu'ils ne soient pas surpris par le possible manque de compétence de l'employé. Sachez aussi que la formule fonctionne davantage pour des structures de 20 à 50 personnes, ainsi que dans les PME et des TPE. L'exercice est difficilement transférable pour un grand groupe sans que cela ne devienne une véritable cacophonie. De plus, si vous souhaitez instaurer dans votre entreprise une journée de ce type, la direction et les responsables doivent se prêter au jeu. Vous devez accepter l'initiative pour vous-mêmes et en être totalement décomplexé.

## Un pari risqué

Qu'on se le dise, manager une journée comme celle-ci est risquée. Tout d'abord, il faut savoir user de tact et réussir à valoriser chacun. Certains vont peut-être se trouver débordés par la tâche, se prendre au jeu à tel point qu'ils vont le croire en réalité. L'un de vos rôles sera de les rassurer quant à leurs imperfections, négligences et inaptitudes d'un jour. Pointer du doigt les mé-

diocrités de chacun n'est pas le but. L'inverse pourrait se produire aussi : l'émergence d'un super-employé qui va faire ressortir les incapacités d'un autre. Vous devrez coordonner les tâches et user de pondération pour que chacun ne se sente ni surestimé ni sous-estimé. L'intérêt est de se mettre dans la peau d'un autre, pas d'être l'autre. Cette journée doit rester anecdotique. Bien sûr, une journée telle que celle-ci sera une journée de désordre et de production nulle. Mais cela ne doit pas être le carnaval des fous. A la fin de la journée, les rôles doivent se remettre en place.

## Quel timing ?

Ce type de journée est plus commun et plus flexible puisqu'il peut s'ajuster aux différents agendas de chacun et peut se dérouler sur plusieurs journées. L'expérience peut aussi se répéter plusieurs fois dans l'année grâce à sa praticité. Pour autant, l'élaboration d'un esprit d'équipe est moins sensible à cette expérience qui ressemble davantage à un stage en immersion qu'à un jeu de rôle et d'échange. A vous de voir et de choisir si pareille activité de communication interne vous paraît pertinente à mettre en place !

K.Amel

# Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST  
RESERVÉ POUR VOUS**

**PUBLICITÉS**

pour plus de détails  
contactez nous au:



**023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

« Trop, c'est trop... je craque. » Submergé.e par un cocktail d'émotions, prêt.e à mordre ou à éclater en sanglots, vous ne vous reconnaissez plus. Le ressenti devient chaotique, créant un dysfonctionnement relationnel néfaste. Une expérience intime à détecter et à scruter vite pour se garder du pire. Le burn-out émotionnel touche au cœur, à l'esprit et au corps. Le phénomène est transversal, puisqu'il fleurit aussi bien au bureau, à la maison ou dans des clubs divers, et qu'il abîme tout autant l'amitié que l'amour, les liens familiaux que professionnels. En sachant s'écouter et écouter ceux qui nous veulent vraiment du bien, on peut s'en préserver. Toutefois, "cette prévention n'est efficace que si elle reste présente à notre esprit dans le quotidien", explique la psychologue Catherine Vasey, dans son ouvrage *Burn-out, le détecter, le prévenir* (Jouvence Éditions).

### Comprendre la charge affective

Ignorées, niées ou refusées, les émotions qui nous assaillent au fil de l'eau, en viennent à saturer notre "réservoir affectif", lequel n'est pas extensible à l'infini. Un jour, c'est la remarque de trop qui le fait déborder. Le psychanalyste Saverio Tomasella définit la charge affective comme la somme de la charge mentale et de la charge sensible. "La charge mentale recouvre toutes les pensées, les croyances sur soi, les autres, le monde, et les idées, qui nous préoccupent dans les situations que nous vivons ou dans l'organisation de sa journée. La charge sensible contient, elle, toutes les informations non rationnelles,

conscientes ou non, qui nous mobilisent à un moment donné." Celles-ci se décomposent en quatre pôles :  
1. Les sensations perçues (tension, détente, froid, chaud, faim, soif, satiété...)  
2. Les émotions vécues (peur, colère, dégoût honte, joie...) et les variations d'humeur.  
3. Les sentiments (affection, rejet, dépit, connivence, injustice, abandon, jalousie...)  
4. Les intuitions, fugaces et impli-

cites.

Ce sont le cumul et la redondance de certains de ces éléments sensibles, parfois contradictoires (hostilité et tendresse, attirance et répulsion, etc.) qui créent le trop plein émotionnel, enclenchant un excès de mentalisation avec un risque élevé de déversement incontrôlable.

### Identifier les symptômes et sa cote d'alerte

Il est important de déterminer son niveau de saturation supportable, afin de stopper à temps l'engrenage fatal. Au préalable, il s'agit d'identifier les signaux précurseurs de surcharge, fatigue, repli, irritabilité... et leur fréquence. Moultes listes de symptômes existent. Mais nul n'est logé à la même enseigne. Selon la période de sa vie, son environnement, son tonus et, son histoire, l'individu sera plus ou moins réactif à

tel ou tel facteur, et développera tel ou tel symptôme. En outre, s'y adjoint un processus d'amplification inexorable. "Chacun a une caisse de résonance intérieure, constituée d'expériences sensibles (agréables ou non), qui accentue, intensifie, et prolonge chaque ressenti. Une émotion du présent peut réveiller des émotions du passé, ce qui la rend plus difficile à accueillir et à comprendre", explique Saverio Tomasella.



## Grâce à l'hygiène de vie 4 cas de démence sur 10 seraient évitables



Consommation d'alcool excessive, tabagisme, pollution de l'air... il existerait pas moins de 12 facteurs de risque modifiables de démence, des règles de vie qui, si elles étaient couramment appliquées, permettraient de retarder ou de prévenir 40% des cas dans le monde entier selon un rapport mené par des chercheurs anglais. La démence est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « un syndrome dans lequel on observe une dégradation de la mémoire, du raisonnement, du comportement et de l'aptitude à réaliser les activités quotidiennes. » Celle-ci compte 50 millions de personnes atteintes dans le monde et la maladie d'Alzheimer en est la cause la plus courante car à l'origine de 60-70% des cas. Bien que l'âge soit le plus grand facteur de risque connu, la démence n'est pas pour autant une conséquence inéluctable du vieillissement. De nombreuses études ont par ailleurs montré qu'il existait un lien avec des facteurs de risque liés au mode de vie, communs avec d'autres maladies non transmissibles. Parmi ces derniers, la sédentarité, l'obésité, une mauvaise alimentation, le tabagisme ainsi que le diabète et l'hypertension à partir de la quarantaine. Des chercheurs de l'University College London ont mené une étude de grande ampleur pour actualiser la liste des causes évitables de démence, ce qui les a amenés à identifier pas moins de douze facteurs de risques distincts, de l'enfance à la fin de la vie. En les prenant en compte, il serait ainsi possible d'éviter ou de retarder environ 40% des cas de démence dans le monde selon leur rapport publié

dans la revue médicale *The Lancet*. Cette mise à jour permet ainsi de fournir aux décideurs politiques une série de recommandations en matière de santé publique.

### Quels facteurs de risque sont plus en cause ?

« Notre rapport montre que les décideurs et les individus ont le pouvoir de prévenir ou retarder une part importante des cas de dé-

mence », estime l'auteur principal du rapport, le Pr Gill Livingston. Les trois derniers facteurs de risques identifiés se trouvent être la consommation excessive d'alcool à partir de la quarantaine, les traumatismes crâniens et l'exposition à la pollution de l'air à l'âge adulte. Il s'avère qu'ensemble ces trois nouveaux facteurs de risque mis à jour sont associés à 6% de tous les cas de démence : environ 3% des cas sont attribuables à des

traumatismes crâniens, 1% des cas à une consommation excessive d'alcool à l'âge adulte et 2% à une exposition à la pollution atmosphérique. C'est en 2017 que les chercheurs ont évoqué dans un précédent rapport les neuf premiers facteurs de risque. Il s'agit notamment des conditions d'éducation, de la perte d'audition, de l'hypertension, de l'obésité, du tabagisme, de la dépression, de l'isolement social, de l'inactivité

physique et du diabète. Trois d'entre eux sont particulièrement importants : une moindre éducation au début de la vie, une perte auditive et le tabagisme (7%, 8% et 5%, respectivement). « Nous devons penser au-delà de la promotion d'une bonne santé pour prévenir la démence, et commencer à lutter contre les inégalités pour améliorer les conditions dans lesquelles les gens vivent leur vie », ajoute le Pr Gill Livingston.

## Livre : Parution de "Moula Moula et d'autres contes", premier recueil du conteur Seddik Mahi

Le conteur Seddik Mahi vient de publier son premier recueil de contes algériens intitulé "Moula Moula et d'autres contes" où il raconte, dans un style captivant à la manière du "goual", des contes puisés dans le patrimoine oral algérien authentique. "Moula Moula et d'autres contes", paru chez Dar El-Qods El-Arabi, plonge le lecteur dans les mythes et légendes auxquels l'auteur a su donner une résonance actuelle pour faire passer son message grâce à la force symbolique et au pouvoir évocateur. Dans ce recueil bilingue (arabe et français) de 90 pages, l'auteur a respecté le schéma narratif du conte caractéristique du "goual" (conteur). Pour ce faire, Seddik Mahi, qui est très attaché à la tradition orale des goual, dont l'art occupe une place importante dans la société algérienne, surtout dans les villes intérieures et dans le sud, a employé un style captivant qui entraîne le lecteur, dès les premières lignes, dans un périple plein de péripéties extraordinaires. Un voyage qui permet au lecteur de découvrir la richesse du patrimoine oral et l'éloquence des goual qui avaient dans la société un rôle important, à la fois culturel, éducatif et récréatif. À travers trois contes hautement symboliques et évocateurs inspirés du patrimoine populaire algérien, le conteur aborde des questions sociétales d'actualité. Dans son premier conte "Moula Moula" qu'il doit à son travail de conteur dans la région du Hoggar, l'auteur fait remonter le lecteur vers des temps immémoriaux à travers l'histoire de la reine des Touaregs "Lalla Tin Hinnan". La place et la sagesse de la femme et les valeurs de solidarité et d'entraide au sein de la société touarègue y sont mises en avant. Dans ce conte comme dans tout le recueil, l'oiseau occupe une place centrale. Il est le symbole de la liberté, l'essence même des Amazighs. Dans son second conte "L'oiseau au bec vert", l'auteur transporte le lecteur dans la mythologie fantasque où existent des animaux et oiseaux fantastiques qui peuvent présenter un danger pour la vie de l'Homme dans le monde de la forêt, mais peuvent également lui être utile en cas de besoin. Ce conte se caractérise par tant de symbolisme et de signaux forts éclairant le chemin au lecteur, à même d'en saisir et d'en décoder le message. Dans le 3e conte intitulé "La mouette", cet oiseau qui a une grande place aussi bien auprès des écrivains et des poètes et qui symbolise la migration, la nostalgie et également la solitude. Cette dernière est retrouvée dans le dernier conte dans lequel Seddik Mahi transporte le lecteur vers la mer, ses vagues et ses dangers, à travers le récit de deux frères issus d'une famille riche. Mais à la mort du père, le frère aîné s'accapare de tout l'héritage, poussant ainsi son frère à défier le déchaînement de la mer et à s'aventurer à la recherche de sa pitance. L'on y décèle une forte allusion au monde des Harraga dont la fin est le plus souvent dramatique. Ces contes confirment l'influence de l'écrivain par sa mère qui était sa première source d'inspiration, le rôle du conteur ou Goual dans le développement du talent de l'artiste dans le récit, ainsi que sa gestuelle qu'il avait acquise notamment à travers son expérience dans le théâtre, que l'on décèle aussi à travers les lignes dans le récit d'aventures de ses personnages mythiques. L'écrivain a donné à ces contes, une force d'adaptation et des fins inhabituelles, parfois fantastiques, comme dans le monde des légendes. Né en 1960 à Sidi Bel Abbès, Seddik Mahi, de son vrai nom, Meslem Seddik, possède à son actif une expérience dans le théâtre. Il a également traduit plusieurs œuvres, dont les récits de Mouloud Mammeri et animé plusieurs ateliers de formation, entre autres, en Algérie, dans le Golf arabe, en Tunisie et en France, ainsi que des programmes radio, tout en exploitant tous les espaces pour exprimer et transmettre ses talents aux lecteurs.

Toumi M

## Musée : Une ambitieuse exposition d'art contemporain ouvre à Tokyo, test face à la Covid-19

Une exposition phare ouvre vendredi à Tokyo, avec une débauche d'œuvres d'artistes célèbres dans l'un des plus prestigieux musées d'art contemporain de la capitale japonaise. Mais face à la pandémie, son ambition de succès populaire s'est transformée en défi. Après cinq mois de fermeture, le musée Mori accueille de nouveau les visiteurs avec «Stars», l'une de ses expositions les plus spectaculaires de ces dernières années. Mais la période actuelle, dominée par la crainte du coronavirus, «amène à s'interroger sur le rôle des musées et de l'art», a expliqué à l'AFP la directrice du musée, Mami Kataoka. Avec des têtes de gondole de l'art contemporain japonais comme Yayoi Kusama et Takashi Murakami, Stars devait initialement démarrer en avril et attirer notamment les touristes du monde entier que Tokyo comptait accueillir cet été à l'occasion de ses Jeux olympiques. Mais face à la pandémie de coronavirus, le musée avait fermé ses portes dès février, et un mois plus tard, les JO de Tokyo étaient reportés à 2021. Le Japon et Tokyo en particulier sont, par ailleurs, frappés par une forte recrudescence locale de la Covid-19 depuis début juillet et qui continue de s'aggraver : un nouveau record quotidien d'infections à Tokyo devrait être annoncé vendredi, avec plus de 460 nouveaux cas, selon la chaîne de télévision publique NHK. Dans un contexte aussi anxiogène, le public ne se déplacera au musée «que pour voir ce qu'il a vraiment envie de voir», a estimé l'artiste Tatsuo Miyajima lors d'une présentation jeudi de l'exposition à la presse. Le nombre de visiteurs de l'exposition sera plafonné par créneaux, avec réservation obligatoire à l'avance. Les visiteurs devront faire contrôler leur température à l'entrée, porter un masque et se désinfecter régulièrement les mains. Le public sera, malgré tout, au rendez-vous, veut croire Mme Kataoka, estimant que ces conditions de moindre affluence vont même «améliorer la qualité de la visite» de l'exposition.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME  
ET DE LA VILLE  
WILAYA D'ALGER

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION  
IMMOBILIERE  
DE DAR EL BEIDA

OPGI  
DAR EL BEIDA

وزارة السكن والعمران  
ولاية الجزائر

ديوان الترقيّة والتسيير العقاري  
لشمار البيضاء

REF N° : 19/2020

ALGER LE 03 AOUT 2020

**Avis d'appel d'offre national Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales**  
N° : 08/SM/DG/2020

**La réalisation des travaux de réhabilitation du reste à réaliser des 04/20 Bâtiments sis à la Rue Didouche Mourad Wilaya D'Alger**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de DAR EL BEIDA (numéro d'identification fiscal 000016001140061) lance un avis d'appel d'offre national Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales Pour la réalisation des travaux du Reste A Réaliser de la réhabilitation des 04/20 Bâtiments (63-65 et 82-84) sis à la rue Didouche Mourad wilaya d'Alger repartis en 02 lots :

- LOT 01 : Bâtiments (63 – 65).
- LOT 10 : Bâtiments (82 – 84).

**N.B : Les entreprises doivent soumissionner pour les deux lots.**

L'avis d'appel d'offre national Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales aux entreprises, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

**1- Capacités professionnelles :**  
Seul les entreprise titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie II ou plus (02), en cours de validité et dont l'activité principale est le bâtiment.

**2- Capacités financières :** ayant réalisé un minimum de chiffre d'affaire cumulé durant les trois dernières années supérieur ou égale à : **Quinze Million de Dinars (15.000.000,00 DA).** Justifié par les copies des bilans fiscaux des trois dernières années (2016-2017-2018) visés des services des impôts.

**3- Capacités techniques :**

- Moyens humains, ayant au moins :**
  - Un Architecte ou Ingénieur en Génie Civil ou master 2 dans le domaine de bâtiment ayant une expérience de 03 ans au minimum (Justifié par la copie du diplôme, CV attestation de travail, ainsi que l'attestation d'affiliation à la CNAS de l'année en cours).
- Moyens matériels ayant au moins :**
  - Monte charge ;
  - Un Camion ;
  - Échafaudages ;
  - Le matériel doit être justifié par les cartes grises et les attestations d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant et PV de l'huissier de justice pour autre matériel de l'année en cours.
- Références professionnelle :** Entreprises Ayant déjà réhabilité au moins un immeuble de projet similaire (justifié par les attestations de bonne exécution délivrée par les maitres d'ouvrages publics).

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

La présentation de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux de l'exercice 2018 auprès du centre national du registre de commerces (CNRC) pour les entreprises de personnalité morale est indispensable. Si non, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement d'une somme de : **Trois Cinq Mille Dinars (3 500 DA)**, non remboursable représentant les frais de reproduction, auprès de :

**OPGI DAR EL BEIDA (CITE RABIA TAHAR BAT 05 BAB EL EZZOUAR, ALGER)**

Les offres, accompagnées des pièces et documents en cours de validité, tels qu'exigé par le cahier des charges, doivent être présentées dans trois (03) enveloppes distinctes :

- Une enveloppe contenant « **Le dossier de candidature** » avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.
- Une enveloppe contenant « **l'offre technique** » avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.
- Une enveloppe contenant « **l'offre financière** » comprenant les pièces requises par le cahier des charges.

**Les documents et les pièces requises sont ceux exigés à l'article « 11 » pages « 25-26 » et dans l'instruction aux soumissionnaires du cahier des charges.**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du bureau d'études, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier candidature », « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.

Les trois enveloppes doivent parvenir sous pli fermé anonyme comportant les mentions suivantes :

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

**Avis d'appel d'offre national Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales**  
N° : 08/SM/DG/2020

**Pour la réalisation des travaux du Reste A Réaliser de la réhabilitation des 04/20 Bâtiments (63-65 et 82-84) sis à la rue Didouche Mourad wilaya d'Alger repartis en 02 lots :**

- LOT 01 : Bâtiments (63 – 65).
- LOT 10 : Bâtiments (82 – 84).

La durée de préparation des offres est fixée à Quinze (15) jours à partir de la première parution sur les quotidiens nationaux ou sur le BOMOP.

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres, heure de dépôt 08h00 à 12h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires pourront assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13h00.

Cet avis est considéré comme invitation pour tous les soumissionnaires intéressés afin d'assister à la séance d'ouverture.

La validité de l'offre égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois, c'est-à-dire 105 jours et ce à compter de la date de dépôt des offres.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

**LE MONDE ADM 05/08/2020**

**ANEP N°2016012654**

## Sûreté d'Alger : Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic de faux billets sur les réseaux sociaux

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont démantelé un réseau criminel, composé de 4 individus, proposant, à des fins d'escroquerie, la vente de faux billets en monnaie nationale sur les réseaux sociaux. Les services de la Sûreté d'Alger ont traité une affaire de vente, à des fins d'escroquerie de faux billets en monnaie nationale (catégorie 2.000 DA) qui s'est soldée par l'arrestation de 4 suspects et la saisie de plusieurs objets, dont un véhicule touristique. Dans le cadre de la lutte contre les différentes formes de criminalité, notamment la vente de "faux"



billets de 2.000 DA sur les réseaux sociaux, les éléments de la Police judiciaire ont remarqué un individu proposant sur une page Facebook, utilisée sous un pseudonyme, la vente de faux billets en monnaie nationale. Suite à cette découverte, un plan bien ficelé a été mis en place ayant permis l'arrestation du concerné et de trois (3) autres individus et la saisie du téléphone portable du principal suspect, d'un faux billet (catégorie 2.000 DA) présenté comme spécimen, d'une enveloppe contenant des mouchoirs en papier parfumés comme étant des billets de 2.000 DA afin de duper la "victime" à déléster de son argent et ses objets. L'opération a donné lieu également à la saisie d'un véhicule touristique utilisé dans les déplacements des suspects, dont la dernière "victime" avait été délestée de 30.000 DA, d'après les aveux de l'un d'eux, qui précise que le 4e suspect a été arrêté en possession d'un morceau de drogue. Par ailleurs, la Sûreté de la wilaya d'Alger fait état d'une seconde affaire de démantèlement d'une association de malfaiteurs spécialisée dans le transport, l'écoulement et le trafic de stupéfiants et de comprimés psychotropes avec port d'armes blanches de type 6 sans justificatif légal. Quatre (04) suspects ont été arrêtés et 200 grammes de cannabis et 300 comprimés psychotropes saisis. L'affaire a été traitée par les éléments de la 6e Sûreté urbaine de Sebaia suite au contrôle au niveau d'un carrefour de deux individus à bord d'un motorcycle. L'opération a donné lieu à la saisie de 200 grammes de drogue et de 300 comprimés psychotropes. L'enquête qui a révélé que les deux individus étaient des repris de justice a permis l'identification de deux autres mis en cause. La perquisition du domicile de l'un de ces derniers, à l'appui d'un mandat a permis la saisie de 60 comprimés psychotropes, d'un flacon de produit anesthésiant, d'un couteau et d'une somme de 15.000 DA issus du trafic de ces substances toxiques. Une fois les procédures légales parachevées, les suspects ont été présentés devant les juridictions compétentes.

## Accident de la route : 23 morts et 1311 blessés en une semaine

Vingt-trois (23) personnes ont trouvé la mort et 1311 autres ont été blessées dans 1121 accidents de la route survenus entre le 26 juillet et le 1er août à travers le territoire national, selon un bilan de la Protection civile rendu public mardi. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mila avec 5 personnes décédées et 47 autres blessées suite à 32 accidents de la route. Concernant le dispositif de la Protection civile de lutte contre les incendies de forêts et récoltes, il a été enregistré durant la même période 468 incendies dont 200 feu de forêts, 110 incendies de maquis, 109 incendies d'herbes, 49 incendies de récoltes ayant causé des pertes estimées à 2636 ha de forêt, 1777 ha de maquis, 1360 ha d'herbes, 27230 bottes de foin et 36163 arbres fruitiers brûlés. Pour ce qui est des activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué durant la même période, 815 opérations de sensibilisation à travers 48 wilayas portant sur la pandémie, rappelant aux citoyens l'obligation du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Les unités de la Protection civile ont effectué 782 opérations de désinfections générales à travers 48 wilayas. Ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés ainsi que les quartiers, où il a été mobilisé pour les deux opérations 3307 agents de la Protection Civile, tous grades confondus, 514 ambulances et 392 engins anti-incendie.

## Sûreté nationale: 3581 actions de sensibilisation et de prévention contre les stupéfiants organisées au 1er semestre 2020

Les services de la Sûreté nationale ont organisé 3581 actions de sensibilisation et de prévention contre les stupéfiants durant le 1er semestre 2020, en faveur de plusieurs franges de la société, parallèlement à la situation sanitaire exceptionnelle que vit le pays, à l'instar des autres pays du monde. «2722 actions de sensibilisation ont été menées durant le premier trimestre 2020, en faveur des élèves des différents cycles de l'enseignement et de la formation et diverses catégories sociales», soulignant que «859 actions de sensibilisation contre les stupéfiants et les psychotropes ont été organisées durant le deuxième trimestre 2020, marqué par la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus». La DGSN veille à intensifier les actions de sensibilisation au titre d'une approche de proximité sociétale par la voie des canaux de communication officiels, dont son site officiel et ses pages Facebook et Twitter, outre les programmes de sensibilisation organisés via l'espace radio de la Sûreté nationale, un espace favorable à l'interactivité dans la sensibilisation de la société. La DGSN rappelle aux citoyens le numéro vert 1548, celui de secours 17, et le 104, pour être à l'écoute de leurs préoccupations liées aux missions de la police et au renforcement de son rôle.

## Ain Temouchent : Le corps d'un noyé repêché au large

Les éléments de la protection civile ont repêché hier au large de la plage "Madrid" dans la commune de Béni Saf (wilaya d'Ain Temouchent) le corps sans vie d'un jeune adolescent. Après d'intenses recherches ayant mobilisé huit plongeurs et 11 agents de la protection civile en plus d'un zodiac, les secouristes ont pu, au bout de 15 heures, repêcher la personne disparue au large de la plage "Madrid" de Béni Saf. Le corps repêché du jeune adolescent, âgé de 15 ans, a été déposé à la morgue de l'établissement hospitalier public de Beni Saf.

## Lutte contre la criminalité Un réseau criminel spécialisé dans le vol et le trafic de stupéfiants

Les services de la Sûreté de la commune de Larbatache, ouest de Boumerdes, ont démantelé une bande criminelle constituée de sept membres, qui s'adonnait au vol et au trafic de stupéfiants et de comprimés psychotropes. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité en milieu urbain, une bande criminelle qui se livrait au vol ainsi qu'à la détention et trafic de stupéfiants et comprimés psychotropes, a été neutralisée dans le territoire de la commune de Larbatache. Cette

bande criminelle dont les éléments sont issus de la même région et âgés entre 29 et 34 ans, avait en sa possession, des sommes d'argent et une quantité de stupéfiants destinée au trafic, qui ont été saisies. Les individus ont été arrêtés, suite à des informations et plaintes reçues des services sécuritaires concernés. Après leur transfert au service concerné en vue de poursuivre l'enquête dans cette affaire, les prévenus seront présentés devant les juridictions compétentes.

## Annaba : Placement sous mandat de dépôt de 2 auteurs d'une agression sur des travailleurs de l'hôpital Ibn Sina

Deux (2) personnes ont été placées lundi sous mandat de dépôt à Annaba pour agression sur le personnel du service des urgences médicales de l'hôpital Ibn Sina. Les arrêtés de mandat de dépôt ont été prononcés après la comparution lundi des deux interpellés, âgés de 22 et 28 ans devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba sous le chef d'accusation "d'agres-

sion contre des staffs médicaux et paramédicaux pendant l'exercice de leurs fonctions». Les deux interpellés qui sont deux frères ont, à la suite du décès de leur autre frère, agressé par des coups hier dimanche un médecin et deux infirmiers au service des urgences de l'hôpital Ibn Sina causant un état de confusion et de panique au sein du service. Les deux interpellés seront jugés le 9 août courant

## Ghardaïa : Sept personnes grièvement blessées dans un accident de circulation près de Mansoura

Sept personnes ont été grièvement blessées dans un accident de circulation survenu mardi près de Mansourah, à une soixantaine de kilomètres au sud de Ghardaïa. L'accident s'est produit à quelques 10 km de Mansoura, sur le tronçon de la RN-1 reliant Ghardaïa à El-Menea, lorsqu'un véhicule touristique est entré en collision avec un véhicule circu-

lant dans le sens inverse, causant sept blessés souffrant de multiples traumatismes. Les blessés (18 à 49 ans) ont été évacués à la polyclinique de "Ain-Lassig", structure sanitaire la plus proche du lieu de l'accident, pour y recevoir les soins nécessaires. Les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.

## Sétif : Deux morts et un blessé dans l'explosion d'une mine à Ain Azel

Une explosion s'est produite ce matin dans une mine de Zinc Chaaba El Hamra dans la commune d'Ain Azel dans la wilaya de Sétif. L'incident s'est déroulé ce matin vers 8h25, suite à l'explosion d'une capsule contenant des produits explosifs. Malheureusement cette explosion a provoqué le décès de deux personnes et la blessure d'un autre travailleur. Par ailleurs, le directeur des mines



de la wilaya de Sétif a nié l'existence de travailleurs bloqués à l'intérieur de la mine. Le ministre des mines, Mohamed Arkab est en route vers le lieu de l'accident, affirme la radio locale de Sétif.

## USM Bel-Abbès : Le club est dans le flou

L'annonce par la Fédération algérienne de football (FAF) de la fin prématurée des différents championnats à cause de la pandémie de coronavirus a soulagé tout le monde à l'USM Bel-Abbès, mais l'avenir de ce club de Ligue 1 est toujours dans le flou, s'est inquiété lundi le président du club sportif amateur (CSA). « Nous sommes certes soulagés par la décision de la FAF d'arrêter définitivement le championnat, surtout que nous étions dans l'incapacité de re-

prendre la compétition à cause des nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés, mais l'avenir du club est dans le flou », a déclaré, Abbas Morsli. Avant l'interruption de la compétition en mars dernier à cause de la pandémie, l'USMBA occupait la 12e place au classement après 22 journées. Cette équipe, qui avait pourtant terminé sur le podium la phase aller, n'était pas à l'abri d'une mauvaise surprise au vu de l'enchaînement de ses résultats négatifs,

rappelle-t-on. « Il y avait danger en la demeure si le championnat s'était poursuivi, surtout que les joueurs ont perdu patience pour leur argent, eux qui n'ont pas été payés depuis pratiquement le début de cet exercice », a encore dit le même responsable qui place tous ses espoirs sur les autorités de wilaya pour « remettre de l'ordre dans la maison ». C'est pour cette raison d'ailleurs que le président du CSA/USMBA a demandé audience auprès du wali, a-t-il informé, re-

grettant au passage que les membres de la société sportive par actions (SSPA), l'organe censé gérer l'équipe première de football, « n'aient donné aucun signe de vie depuis un bon bout de temps » Cela se passe, selon le même interlocuteur, au moment où le mercato estival va ouvrir ses portes dans deux jours, « sans que la direction du club n'ait engagé aucune démarche pour lever l'interdiction de recrutement qui frappe l'USMBA à cause de ses nombreuses dettes envers

d'anciens joueurs ». « Pis, nous risquons de perdre plusieurs éléments de l'effectif actuel s'ils mettent en exécution leur menace de saisir la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) pour réclamer leur dû », a encore prévenu Abbas Morsli, signalant des subventions allouées par la wilaya et l'APC du chef-lieu de Sidi Bel-Abbès, estimées toutes les deux à 40 millions de dinars, qui sont bloquées au niveau des services de contrôle financier.

### FAF Réunion du bureau fédéral lundi prochain

La Fédération algérienne de football (FAF) tiendra une réunion de son bureau fédéral lundi prochain en son siège à Delly-Ibrahim (Alger), a indiqué mardi un communiqué de l'instance fédérale. Plusieurs dossiers seront à l'ordre du jour de la réunion au cours de laquelle les présents prendront connaissance des rapports des différentes commissions (Finances, Coupe d'Algérie, médicale, Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), arbitrage (CFA), football féminin, coordination avec les Ligues, statut du joueur et la Commission de Futsal et Beach-soccer), ainsi que le bilan financier de l'exercice 2019. La réunion sera présidée par le premier responsable de l'instance fédérale et verra la participation, entre autres, des présidents des Ligues (de football professionnel (LFP), de football amateur (LNFA), d'inter régions de football (LIRF), de football féminin (LNFF) et de Futsal) qui représenteront les rapports d'activités de leurs Ligues respectives. Les membres du BF assisteront à d'autres présentations, à l'instar du projet FAF School, celui de la feuille de match électronique avec offre financière.

## LFP Le stade de Saïda baptisé au nom de Saïd Amara ?

La Ligue de football professionnel (LFP) a proposé de baptiser le stade 13-Avril de la ville de Saïda, au nom du défunt Saïd Amara, l'ancien joueur de la glorieuse équipe du FLN décédé dimanche à l'âge de 87 ans. Cette proposition a été faite par le président de la LFP, Abdelkrim Medouar, lors de l'audience

que lui a accordée le wali de Saïda, Saïd Sayoud, lundi en marge de la visite au domicile du défunt pour présenter les condoléances de son staff, a indiqué la Ligue sur son site. Etaient également présents le président de la Ligue régionale de Saïda, Yacine Benhamza et le patron de la Ligue de wilaya de Saïda, Abid Mekki.



## Ligue 1 : ES Setif Fin de l'aventure de Kouki avec le club ?

Selon les informations qui nous sont parvenues du côté du club de l'Entente de Sétif, l'entraîneur tunisien Nabil Kouki dont le contrat a expiré avec le club d'Ain El Fouara ne devrait pas renouveler son bail avec les Noir et Blanc. Et

pour cause, le technicien de 50 ans qui est toujours bloqué en Tunisie depuis le début de la crise sanitaire du COVID-19 n'est pas très chaud à l'idée de revenir travailler à la tête de la barre technique de l'ESS après le climat d'instabilité qui a

touché le haut de la pyramide de l'équipe. Entre l'emprisonnement du président du club, Fahd Halfaia qui était derrière la venue de l'entraîneur tunisien, puis la démission collective des membres du conseil d'administration du club, il ne sait

plus à qui il a faire. Il faut rappeler que Kouki a fait un excellent travail avec l'ESS en parvenant à décrocher une place sur podium, synonyme de participation africaine après les débuts difficiles de l'équipe en championnat.

## CNMS : Présentation du protocole de reprise aux fédérations et aux sportifs

Le Comité médical du Centre national de médecine du sport (CNMS) a présenté, lundi à Alger, le protocole sanitaire d'accompagnement de la reprise des entraînements et préparations des sportifs concernés par les Jeux olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020. Le protocole présenté à l'occasion de la rencontre du ministre de la Jeunesse et des Sports avec les Fédérations olympiques, se décline sous forme de Guide relatif à chaque discipline sportive. Il a été remis aux fédérations sportives, aux directeurs techniques nationaux et aux sportifs qualifiés et candidats à

la qualification aux Jeux olympiques de Tokyo 2020, indique un communiqué du ministère de la Jeunesse et des Sports. La rencontre qui a regroupé le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, la Secrétaire d'état chargée du sport d'élite, Salima Souakri, les présidents des fédérations sportives et leurs représentants ainsi que les sportifs, a été sanctionnée par "une série de recommandations visant à charger le CNMS de veiller au suivi de l'application du protocole sanitaire dédié à chaque discipline sportive en coordination avec les fédérations sportives concernées". Il s'agit, en outre,

de désigner un point focal pour la gestion de la crise "Covid-19" composé de médecins relevant des fédérations sportives pour la coordination avec le CNMS et le suivi de la mise en œuvre du protocole sanitaire spécifique à chaque discipline. L'impératif d'accorder une attention particulière aux sportifs qualifiables aux Jeux paralympiques a été souligné et un appel lancé à tous les acteurs et intervenants concernés par la reprise des entraînements (sportifs, staffs techniques et gestionnaires) pour faire preuve de sens de responsabilité et de strict respect des mesures préven-

tives arrêtées par le CNMS. Enfin, il a été décidé de réunir les conditions idoines pour la préparation des sportifs qualifiés aux Jeux olympiques et paralympiques, conclut la même source. Le ministère de la Jeunesse et des Sports avait pris, conformément aux recommandations du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie, la décision d'autoriser les sportifs qualifiés et candidats à la qualification aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 à reprendre leurs entraînements et de désigner les centres de préparation relevant des fédérations sportives concernées.

## Mandi à Liverpool, il ne manque que la signature

Selon le Daily Mirror, le directeur sportif de Liverpool, Michael Edward, met actuellement la touche finale à l'accord avec le Betis Séville pour s'offrir les services du défenseur international algérien, Aïssa Mandi.

Liverpool a accepté de revoir à la hausse sa proposition financière pour l'acquisition du champion d'Afrique. Toutefois, aucune information n'a filtrée, pour l'instant, sur le nouveau montant proposé par Liverpool. Ce qui est sur, c'est que

les deux clubs se sont mis d'accord sur le transfert de Aïssa Mandi et que sa signature pour les Reds pourrait bientôt être conclue. Rappelons que Liverpool a vu son offre initiale de 9 millions de livres sterling (10 M€) pour racheter le

contrat du défenseur international algérien, Aïssa Mandi, rejetée par le Real Betis. La direction des Betis avait exigé 10,8 millions de livres sterling (12 M€) pour libérer son joueur au profit du champion de la Premier League.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
0213957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

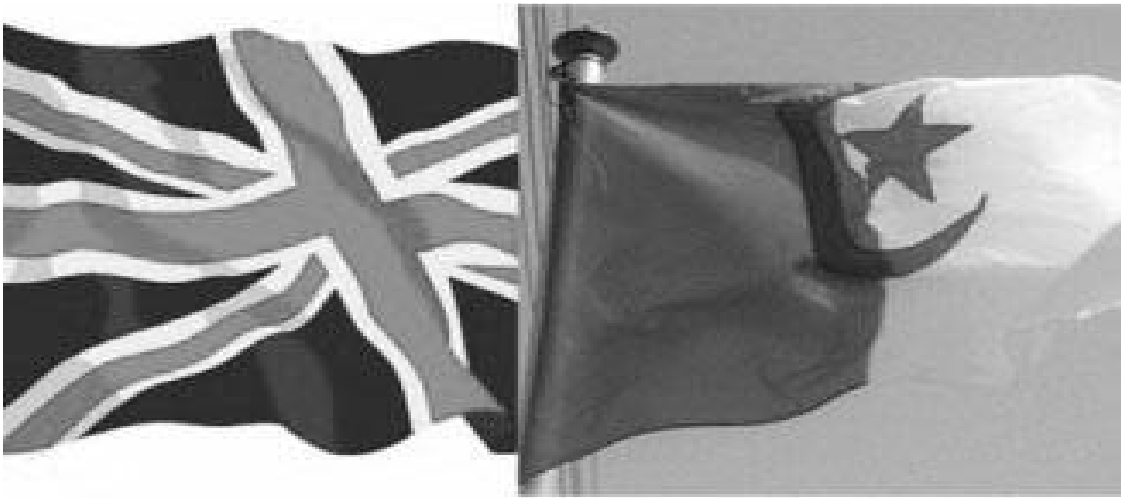
DÉCISION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

**Algérie-Grande Bretagne:  
Renforcer la coopération bilatérale dans  
les domaines scientifique et technologique**



L'Algérie et la Grande Bretagne on convenu hier de renforcer leur coopération bilatérale dans tous les domaines notamment scientifique et technologique. Lors d'une audience accordée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Abdelbaki Benziane à l'ambassadeur britannique à Alger, M. Barry Lowen, les deux parties ont convenu du "renforcement de la coopération bilatérale et de l'élargissement de ses perspectives entre les deux pays,

dans les domaines de la formation et de la recherche scientifiques». À cette occasion, le ministre a appelé au renforcement de "l'utilisation et de l'enseignement de l'anglais et à la diversification de la coopération pour englober des spécialités et domaines scientifiques et technologiques divers", d'autant que l'université aspire à s'ériger en "locomotive du développement économique national». Les deux parties ont également convenu du "rapprochement et de la mobilité des chercheurs au niveau des deux

pays en vue de partager les expériences et expertises sur le terrain et de mettre à profit l'expérience des universités britanniques dans le domaine de l'emploi, outre l'élaboration de programmes et de projets de recherches communs bénéfiques et utiles aux deux pays sur la base du principe gagnant-gagnant et la coopération dans le domaine de l'entrepreneuriat avec les établissements universitaires britanniques qui recèlent une longue expérience dans ce domaine".

**Nominations**

**Le Président Tebboune nomme le général Gouasmia  
commandant de la Gendarmerie nationale**

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a nommé mardi le général Noureddine Gouasmia au

poste de commandant de la Gendarmerie nationale en remplacement du Général- major Abderrahmane Arrar, admis à la retraite, indique un communiqué de la Présidence de la République. Le Président Tebboune

a également nommé le général Ali Oulhadj Yahia au poste de chef d'Etat-major de la Gendarmerie nationale en remplacement du général Noureddine Gouasmia, précise la même source.

**Espagne : Juan Carlos soupçonné de "corruption"  
se rend en République dominicaine**

L'ex-roi d'Espagne Juan Carlos est parti pour la République dominicaine alors qu'il est visé par une enquête sur des soupçons de "corruption", ont rapporté hier des médias espagnols. L'ancien monarque, qui a abdiqué en 2014, a expliqué quitter le pays pour faciliter la tâche de son fils Felipe, qui lui a succédé sur le trône, selon un communiqué

publié lundi par la maison royale. Selon des médias, Juan Carlos, âgé de 82 ans, est parti lundi en voiture pour le Portugal, où il a pris un avion à destination de la République dominicaine avec l'intention d'y séjourner quelques semaines". L'avocat de Juan Carlos a assuré que son client "restait à la disposition du parquet». Le parquet du Tribunal suprême espagnol a ouvert, en juin, une

enquête pour déterminer si l'ancien roi pouvait faire l'objet d'investigations dans un dossier de corruption présumée lors de l'attribution d'un "contrat de train à grande vitesse par l'Arabie saoudite». Le parquet cherche à savoir si l'ancien monarque "peut être inclus dans ce dossier alors qu'il était protégé par son immunité jusqu'à son abdication".

**Effondrement partiel d'un tunnel minier à Ain Azel :  
Le Président Tebboune charge M. Arkab de se rendre  
sur les lieux**

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a chargé le ministre des Mines, Mohamed Arkab de se rendre à Ain Azel (W. Sétif) pour suivre de près l'évolution de la situation suite à l'effondrement d'un tunnel de prospection des produits miniers non ferreux et des substances utiles, et présenter ses condoléances aux familles des

victimes de ce tragique accident, a-t-on appris auprès de la Présidence de la République. L'effondrement partiel d'un tunnel de prospection de l'Entreprise nationale d'exploration des produits miniers non ferreux et des substances utiles à Chaâba El Hamra, dans la région de Kharza Youcef, à l'est de Ain Azel (50 km au sud de Sétif) avait été précédé d'une explo-

sion qui a fait deux morts et un blessé parmi les employés, indiquent les services de la protection civile. Les recherches se poursuivent actuellement dans les décombres sous la supervision du directeur local de la protection civile en présence du wali de la wilaya, pour s'assurer de l'absence d'autres travailleurs ensevelis à l'intérieur de ce tunnel minier

**POINT DE SITUATION DE  
L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS  
COVID-19**

**Au total dans le monde :  
18 317 520 cas confirmés et  
694 713 décès**

- Afrique \*: 969 196 cas confirmés et 20 620 décès  
- Amérique : 9 857 801 cas confirmés et 367 958 décès  
- Europe : 2 958 340 cas confirmés et 205 197 décès  
- Océanie : 20 178 cas confirmés et 253 décès  
- Asie : 4 457 331 cas confirmés et 99 691 décès  
Les États-Unis est le pays le plus touché par la pandémie avec 4 713 562 cas confirmés et 155 403 décès.

Suivi par le Brésil avec 2 750 318 cas confirmés et 94 665 décès. L'Inde est à la 3ème position avec 1 855 745 cas confirmés et 38 938 décès.

**Nombre de cas cumulés confirmés, rapporté par continent et par pays :**

Afrique: 969 196 cas; le pays notifiant le plus de cas c'est l'Afrique du Sud (516 862), l'Égypte (94 640), le Nigéria (44 129), le Ghana (37 812).

Asie : 4 457 331 cas; les cinq pays notifiant le plus de cas sont l'Inde (1 855 745), l'Iran (312 035), le Pakistan (280 461), l'Arabie saoudite (280 093) et le Bangladesh (242 102).

Amérique : 9 857 801 cas; les cinq pays déclarant le plus de cas sont les États-Unis (4 713 562), le Brésil (2 750 318), le Mexique (443 813), le Pérou (433 100) et le Chili (361 493).

Europe : 2 958 340 cas; les cinq pays déclarant le plus de cas sont la Russie (856 264), le Royaume-Uni (305 623), l'Espagne (297 054), l'Italie (248 229) et l'Allemagne (211 281).

Océanie : 20 178 cas; les cinq pays notifiant le plus de cas sont l'Australie (18 318), la Nouvelle-Zélande (1 217), Guam (375), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (111) et la Polynésie française (62).

Nombre de décès rapporté par continent et par pays :

Afrique: 20 620 décès; le pays déclarant le plus de décès c'est l'Afrique du Sud (8 539), l'Égypte (4 888), le Nigéria (896) et le Soudan (752).

Asie : 99 691 décès; les cinq pays déclarant le plus de décès sont l'Inde (38 938), l'Iran (17 405), le Pakistan (5 999), la Turquie (5 747) et l'Indonésie (5 302).

Amérique : 367 958 décès; les cinq pays déclarant le plus de décès sont les États-Unis (155 403), le Brésil (94 665), le Mexique (48 012), le Pérou (19 811) et la Colombie (11 017).

Europe : 205 197 décès; les cinq pays déclarant le plus de décès sont le Royaume-Uni (46 210), l'Italie (35 166), la France (30 294), l'Espagne (28 472) et la Russie (14 207).

Océanie : 253 décès; les 6 pays déclarant des décès sont l'Australie (221), la Nouvelle-Zélande (22), Guam (5), les îles Mariannes du Nord (2) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2).

**Afrique du nord et pays frontaliers de l'Algérie\*:**

• Maroc 25 537 cas confirmés

et 382 décès ;

• République Arabe Saoudite 766 cas confirmés et 01 décès ;

• Mauritanie 6 310 cas confirmés et 157 décès ;

• Mali 2 541 cas confirmés 124 décès ;

• Niger 1 147 cas confirmés et 69 décès ;

• Libye 3 691 cas confirmés et 80 décès ;

• Tunisie 1 561 cas confirmés et 51 décès ;

• Égypte 94 640 cas confirmés et 4 888 décès.

**EN ALGÉRIE**

532 nouveaux cas ont été confirmés COVID-19 biologiquement à la PCR dont 09 décès.

Au total, 32 504 cas cumulés dont 1248 décès ont été confirmés COVID-19

Les analyses des prélèvements à l'infection au coronavirus COVID-19 sont actuellement confirmées ou infirmées par les laboratoires de diagnostics cités comme suit :

• Laboratoire de référence de l'Institut Pasteur d'Algérie à Alger ;

• Laboratoire central de l'EHS El Hadi Flici à Alger ;

• Laboratoire d'immunologie de CHU Beni Messous à Alger ;

• Annexe IPA Oran ;

• Annexe IPA Constantine ;

• Annexe IPA M'Sila ;

• Laboratoire Central EPH Ouargla ;

• Université de Tizi-Ouzou ;

• Laboratoire central Centre lutte Contre le Cancer Batna ;

• Laboratoire m SADE-LAOUD Batna ;

• Centre de lutte Contre le Cancer (C.L.C.C) Bechar ;

• CHU Annaba ;

• CHU Sétif ;

• Faculté de médecine de Bejaia en collaboration avec CHU de Bejaia ;

• Laboratoire central de l'EPH de Thénia Boumerdes

• Laboratoire d'hygiène Tizapaza

• Laboratoire d'Analyse EL MEDJED El Oued ;

• Service de microbiologie CHU Constantine

• Laboratoire central du CHU Tlemcen

Sources :

• Rapports de situation sur les nouveaux coronavirus (2019-nCoV) - Organisation mondiale de la santé (OMS)

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

• Centres européens de contrôle et de prévention des maladies (ECDC)

<https://www.ecdc.europa.eu/en>

• Notification d'épidémie - Commission nationale de la santé (NHC).

<https://www.sinoptic.ch/sante/coronavirus-2019-novel-cov/archives-nhc-2020-04/>

• Ministère de la santé Algérie [www.sante.gov.dz](http://www.sante.gov.dz)

• Centre pour la science et l'ingénierie des systèmes (CSSE) de l'université américaine Johns Hopkins.

<https://www.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>